

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 5 avril 2001

Présidence : Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les représentants de la presse et le public présent.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames FIVAZ Marie-Antoinette, FLACTION Josette, GIROUD Anne, LOPANDIC Marcelle, PITTET Véronique, VOGT Danièle. Messieurs ALLEYN Christian, ARMADA François, AYMONIER Raymond, BASSIERES Paul, BÜTTIKER Roland, CARRARD Jean-Daniel, CHATELAIN Roland, DE COPPET Alexis, FIAUX Daniel, FIVAZ Jacques, GEISER Denis, MARTI Xavier, MICHOUUD Pierre-André, MORISETTI Alain, NICOLOFF Sacha, PASTEUR Jean-Noël, PIDOUX Thierry, RICHARD Yves, SARTORETTI Dominique.

Excusés :

Mesdames FIVAZ Marie-Antoinette, FLACTION Josette, GIROUD Anne, LOPANDIC Marcelle, PITTET Véronique. Messieurs ALLEYN Christian, AYMONIER Raymond, BASSIERES Paul, BÜTTIKER Roland, CARRARD Jean-Daniel, CHATELAIN Roland, FIAUX Daniel, FIVAZ Jacques, MARTI Xavier, MICHOUUD Pierre-André, NICOLOFF Sacha, PASTEUR Jean-Noël, RICHARD Yves, SARTORETTI Dominique.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2001

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. ASSERMENTATIONS

Pour pourvoir au remplacement de Messieurs Yvan METTRAUX et Daniel STÄMPFLI démissionnaires, le Bureau du Conseil communal s'est adressé respectivement à :

- Madame Delphine PERRET NAGUIB, née en 1974, économiste, domiciliée à la rue des 4-Marronniers 4, à Yverdon-les-Bains, première des viennent ensuite de la cinquième liste complémentaire du parti socialiste.
- Monsieur Raymond BROCH, né en 1949, responsable des ventes, domicilié à la rue du Midi 10, à Yverdon-les-Bains, premier des viennent ensuite de la liste du parti radical.

Madame PERRET NAGUIB et Monsieur BROCH sont priés de s'avancer jusqu'à la table du Bureau pour la prestation de serment.

Le Président donne lecture de l'article 6 du Règlement. Il prie les nouveaux Conseillers, Madame PERRET NAGUIB et Monsieur Raymond BROCH, de lever la main droite et de prononcer "je le promets" à l'appel de leur nom.

Madame Delphine PERRET NAGUIB : « Je le promets »

Monsieur Raymond BROCH : « Je le promets »

Monsieur le Président

Je vous félicite, Madame la Conseillère et Monsieur le Conseiller, de votre accession au sein de notre législatif et vous en remets le règlement. Je vous invite à prendre place dans cette salle.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

En réponse à la question posée par Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, lors de notre dernière séance, concernant le Parlement des Jeunes, le Bureau, dans sa séance du 26 mars, a décidé d'y répondre favorablement.

Dès lors, je vous annoncerai, dans les communications du Président, la date de la séance la plus proche du Parlement des Jeunes.

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- 2 questions de Madame Damaris BRASEY ;
- 1 motion de Madame Damaris BRASEY ;
- 1 interpellation de Monsieur Roland FAVRE ;
- 1 question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER ;
- 1 remarque de Monsieur Gérard JUNOD ;
- 1 question de Madame Adine PERRET ;
- 1 question de Madame Valérie JAGGI ;
- 1 question de Monsieur Jean-François TROYON ;
- 1 interpellation de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET ;
- 1 question de Monsieur Rémy JAQUIER.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE (C / 1 ET C / 2)
--

Monsieur le Président :

Nous prenons acte des communications C / 1 et C / 2. Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à nous transmettre ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Non, Monsieur le Président, il n'y a pas d'autres communications.

6. PREAVIS N° 3/2001, CONCERNANT :1. L'ADOPTION DES MODIFICATIONS DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA) ET DE SON REGLEMENT SUITE AUX DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 MARS 2000 ; ET 2. L'ADOPTION DES REPONSES AUX OPPOSITIONS FORMULEES LORS DE L'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE (MONSIEUR JEAN-NOËL PASTEUR, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Bart WIND, remplaçant M. Jean-Noël PASTEUR, excusé, ne donne lecture que des conclusions du rapport.

La Commission était composée de :

Mesdames GRAND Hélène, SAUGY Nathalie, FIAUX Geneviève remplaçant Monsieur André PERRET, et Messieurs WIND Bart, ARMADA François, CHAPUIS Jean-David, BISSAT Willy et PASTEUR Jean-Noël remplaçant SARTORETTI Dominique. M. Roland CHATELAIN, absent, n'était pas excusé.

Monsieur le Président passe en revue les différents articles modifiés du règlement.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

L'article 3 n'appelant pas à votation, **la discussion est ouverte sur l'article 4** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Gérard JUNOD :

Dans son rapport, Monsieur Jean-Noël PASTEUR cite Monsieur le Municipal TREYVAUD qui précise que ces terrains sont encore les seuls disponibles en zone d'activité.

Ma question est dès lors la suivante :

- la Municipalité a-t-elle été approchée par les propriétaires de ces terrains pour un achat de ceux-ci et si non, ne serait-il pas opportun d'entrer en matière dans ce sens afin que la Commune dispose à nouveau de terrains en zone d'activité ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Commune n'a pas été approchée par les propriétaires en question et je doute qu'elle le soit avant que le plan ne soit adopté définitivement. Après cette séance, il y a un délai de recours d'une vingtaine de jours auprès du Chef du Département, puis un éventuel recours auprès du Tribunal administratif contre la décision du Chef du Département et enfin, un recours éventuel auprès du Tribunal fédéral. On ne peut pas exclure que les propriétaires en cause n'utilisent ces voies de recours, mais j'imagine, à supposer même qu'ils ne désirent pas réaliser eux-mêmes quelque chose sur ces terrains, qu'ils attendent que ces terrains soient définitivement affectés pour s'approcher de la Commune.

Je précise qu'aujourd'hui, ces terrains sont situés dans la zone agricole. Ils ont donc une valeur qui se situe entre Fr. 3.-- et 6.-- le m² ; après l'adoption du règlement, ces terrains seront en zone d'activité et leur valeur se situera à un niveau de l'ordre de Fr. 120.-- le m².

Ces propriétaires auraient donc tort aujourd'hui de s'approcher de la Commune alors que leurs terrains sont encore en zone agricole.

Monsieur Gérard JUNOD :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je m'inquiète quelque peu des inondations de ces terrains que l'on a pu constater avec les pluies de ces derniers temps. L'eau monte sur ces terrains. On a vu toutes les catastrophes qu'il y a eu dans certaines villes, notamment en France ou ailleurs, où l'on avait construit à des endroits où les anciens disaient qu'il ne fallait surtout pas construire. Je suis quelque peu inquiet et je tenais quand même à le signaler.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Votre inquiétude a aussi été la nôtre pendant de nombreux jours ces derniers temps. Il est vrai que nous avons subi, comme de nombreuses régions, ces intempéries, notamment dans le secteur des marais ou de la Plaine de l'Orbe. Il n'en demeure pas moins que cette situation est assez exceptionnelle tout de même, avec la nappe phréatique qui est très haute ces derniers jours. Nous avons constaté, comme nous en avons malheureusement l'habitude dans ce secteur, que de nombreux champs sont inondés.

Nous n'avons rien eu en ville, fort heureusement d'ailleurs. Vous avez cité le cas de la France voisine notamment, où les habitants savent ce que c'est qu'une inondation avec 1,50 à 2 m dans les maisons. Ce n'est heureusement et de loin pas le cas chez nous.

Au niveau du Canton, il est vrai que certains planchent sur des travaux futurs d'assainissement de la région de la Plaine de l'Orbe pour régler un tout petit peu ces problèmes.

Vous savez également, puisque nous en avons déjà parlé devant ce Conseil, qu'il y a un projet de plan d'eau qui va également servir de zone tampon pour ces problèmes de forte densité d'eau dans le périmètres au droit des Quatre-vingts parties, dans la Plaine de l'Orbe. Cela pourrait déjà nous arranger dans ce sens-là. Ce projet est en cours et rencontre quelques difficultés, il faut l'avouer, car c'est un gros sujet. Cela devrait cependant tout de même contribuer à redresser un petit peu la situation dans le domaine des terres agricoles dans ce secteur des marais.

Monsieur Daniel BURRI :

Je ne crois pas que nous allons nous lancer dans une grande discussion au sujet de ces terrains, mais il y a des remarques au sujet de l'intervention de Monsieur le Syndic que l'on ne peut pas laisser passer.

Je pense que la situation que l'on a vécue est exceptionnelle en regard de ce qui s'est passé les années précédentes ; cela risque de devenir la règle, on le sait, pour des raisons de dérèglement climatique que l'on voit se produire de plus en plus souvent.

En ce qui concerne le projet de la Fédération suisse de ski nautique, je suis personnellement inquiet bien au-delà sur le fait que le projet est en train de dérapier : on ne parle plus du tout de bassins-tampons, on veut fixer des niveaux de façon absolument rigide et son insertion dans le cadre de la plaine va présenter des problèmes.

Je pense que c'est intéressant et que l'on devrait tenir compte de la remarque de Monsieur ROMAILLER dans ce secteur.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

C'est vrai que nous n'allons pas discuter du problème planétaire aujourd'hui. Je ne suis pas mieux informé que Monsieur le Conseiller BURRI. Je constate que nous avons vécu une situation exceptionnelle en ce mois de mars, qui ne s'était pas produite depuis plus de 100 ans. En l'occurrence, il faut en tirer les conséquences. C'est de la responsabilité de la Commune, bien sûr, dans une certaine mesure, mais aussi et avant tout de l'Etat et de ses services qui doivent s'en occuper. Je crois que s'ils doivent prendre des mesures, notamment dans le cadre du plan d'eau dont il a été question ce soir, ils les prendront en conséquence. On ne pourra pas faire quelque chose qui est inutile pour régler ces affaire de niveaux d'eau dans le domaine de la Plaine de l'Orbe.

L'affaire avance. C'est vrai qu'elle connaît quelques difficultés. Nous avons rencontré ces gens dernièrement. Ils sont en relation directe avec les services de l'Etat et ils essaient de trouver une solution commune.

Monsieur Rémy JAQUIERU :

Nous avons entendu, par la voix de Monsieur le Conseiller municipal TREYVAUD, que des oppositions sont pendantes dans le domaine de l'approbation de ce règlement sur le plan d'affectation. Au cas où ces opposants faisaient usage de leur droit de recours auprès du Chef du Département ou encore auprès du Tribunal administratif, qu'en est-il de la mise en vigueur de cet important outil d'aménagement pour notre ville ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Les oppositions pendantes sont celles auxquelles nous vous demandons ce soir de bien vouloir répondre. Nul ne peut savoir aujourd'hui si les propriétaires concernés utiliseront leur droit de recours et nous ne le saurons pas avant que le délai de recours soit épuisé.

A supposer qu'un recours soit déposé, nous avons pris les dispositions nécessaires auprès du Département des infrastructures pour que le plan général d'affectation de la Commune puisse être approuvé sans le secteur en question, qui ne pourrait pas l'être si un recours était déposé. Le plan général d'affectation, pour l'ensemble de la ville, ne subirait pas de retard s'il y avait des recours contre les dispositions prises ce soir par votre Conseil concernant ce secteur.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'ai une question un petit peu peut-être de béotien mais, pour les gens qui possèdent ces terrains, dont la valeur est d'environ Fr. 3,-- et va augmenter à plus de Fr. 100,--, nous l'avons entendu tout à l'heure, la Commune aurait-elle la possibilité d'obliger ces propriétaires à des aménagements, qui peuvent aller à l'extérieur de leur terrain, par exemple en drainant cette eau, pour qu'ils puissent être transformés en zone à bâtir, de façon à ce que tout ne soit pas à la charge de la Commune et de l'Etat ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Commune, dans le plan qui vous est soumis, pose une première condition pour que ces terrains puissent être construits conformément à la zone d'activité dans laquelle ils seront placés. La première condition est la réalisation d'un plan d'ensemble. Les propriétaires de ces parcelles, qui forment un ensemble d'une certaine importance – cela dépasse 11 hectares -, devront s'entendre pour réaliser les infrastructures et les aménagements nécessaires. S'ils ne s'entendaient pas, la Commune pourrait imposer un plan de quartier. Dans tous les cas, le plan d'ensemble devra être soumis à la Municipalité, tout comme le plan de quartier serait soumis à la Municipalité qui imposera certaines conditions pour que ces terrains soient constructibles d'une façon cohérente et conforme à la destination de la zone.

Si Monsieur le Conseiller ROMAILLER souhaite que la Commune prélève une certaine plus-value à l'occasion du passage de ces terrains de la zone agricole en zone constructible ou d'activité, qui implique une valeur un certain nombre de fois supérieure, la loi ne le permet pas.

Le projet de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire comptait une disposition en ce sens ; elle n'a pas été retenue. Il y a sauf erreur un seul canton en Suisse qui contient une disposition qui permet le prélèvement d'une plus-value lorsque le terrain passe de la zone agricole à la zone constructible. Il y a aussi des dispositions cantonales qui prévoient l'obligation pour les propriétaires de réaliser quelque chose, c'est-à-dire de construire et, en quelque sorte, les empêche de thésauriser des terrains sur lesquels ils ne font rien et qui sont par conséquent, du point de vue de leur destination, quelque peu inutiles pour la collectivité, mais actuellement la législation ne contient pas de telles dispositions.

J'ajoute que cela va dans les deux sens. A un moment donné, ces terrains, avant 1989, sauf erreur, étaient, pour certains d'entre eux, dans la zone industrielle. Ils ont été passés dans la zone agricole. Il y aurait pu y avoir alors une demande d'indemnité en rapport avec une expropriation matérielle. Les propriétaires ne l'avaient pas demandée. Nous serions mal venus, aujourd'hui, de prélever une plus-value alors que, lorsque l'opération inverse a été faite, il n'y avait pas eu d'indemnisation.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Au vu de ce que j'entends par Monsieur TREYVAUD, je propose à ce Conseil de refuser ce préavis, d'inciter les propriétaires à sponsoriser peut-être le terrain de ski nautique et de revenir plus tard.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'aimerais juste ajouter, mais je crois que vous l'aurez compris, qu'il n'est pas possible qu'une ville porte une telle atteinte au droit de propriété sans qu'il y ait une base légale, ni au niveau de la Confédération, ni au niveau du Canton de Vaud. Si votre Conseil suivait la proposition de Monsieur le Conseiller ROMAILLER, nous serions évidemment en face d'une procédure dans laquelle nous aurions pas mal de plumes à laisser.

Monsieur Jacques ROHRBACH :

Je pense que là, nous partons sur des suppositions et des supputations. Je crois qu'il faut aller de l'avant et nous verrons bien ce qu'il adviendra de ces terrains au niveau des propriétaires. Si l'on attend que Monsieur ROMAILLER ait toutes ses idées, je pense que nous n'y arriverons jamais. Je suis pour l'accord de principe sur ce préavis.

Madame Damaris BRASEY :

Je trouve un peu décevant de vous entendre Monsieur le Municipal TREYVAUD : une certaine pression qui nous dit qu'on est quasiment obligé d'accepter et d'aller dans votre sens. Si nous sommes Conseillers, c'est que nous avons été élus et je pense que nous pouvons voter autant négativement que positivement, sans subir de pression.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Les modifications du plan général d'affectation et de son règlement suite aux décisions du Conseil communal du 2 mars 2000, soumis à l'enquête publique du 5 décembre 2000 au 8 janvier 2001, sont adoptées ;

Article 2.- : Les réponses aux oppositions aux modifications du plan général d'affectation et de son règlement suite aux décisions du Conseil communal du 2 mars 2000, soumis à l'enquête publique du 5 décembre 2000 au 8 janvier 2001, sont adoptées ;

Article 3.- : L'approbation du Département des infrastructures est réservée ;

Article 4.- : La Municipalité a tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de tout litige relatif au plan général d'affectation et ses modifications.

7. **PREAVIS N° 4/2001, CONCERNANT : - L'ADOPTION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DES BAINS – TRONÇON ENTREMONTS – THERMES, PROJET DE REFECTION GENERALE ; - UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 3'648'000,-- POUR LA REALISATION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE SURFACE NECESSAIRES AU REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DES BAINS, ENTRE LES CARREFOURS DES 4-MARRONNIERS ET LE DEBOUCHE DE LA RUE DES THERMES (MONSIEUR OLIVIER MAIBACH, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et Conseillers ayant reçu une copie, Monsieur Olivier MAIBACH ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

La Commission était composée de :

Mesdames DONKER Magrieta, PERRET Adine et Messieurs FAVRE Roland, BARAGAÑO Martin, PAULI Christian, CHAPUIS Jean-David, GUYAZ Raymond, JAQUIER Rémy et MAIBACH Olivier.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 5 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Rémy JAQUIER :

Puisque nous avons parlé de dépense importante, j'aimerais revenir sur le poste Réserve pour imprévus et hausses de Fr. 150'000,-- concernant ce préavis.

Comme nous l'avons tous compris, ces travaux seront adjugés à une entreprise, seront interrompus durant la période de l'Expo et reprendront pour s'achever en 2003. Il est donc

clair que la Commune s'expose ainsi à la probabilité, ce que l'on n'escompte pas, bien sûr, de deux hausses légales. Il se trouve que, par exemple cette année, nous avons pu remarquer dans le génie civil des hausses de 5%. Pas une hausse générale et systématique, mais c'est une hausse que nous avons pu constater. Cinq pour cent, c'est précisément Fr. 150'000.--sur ce budget. Je crois donc qu'il faut avoir à l'esprit simplement ce soir que cette réserve est peut-être un tout petit peu juste.

Voilà ce que je tenais à faire remarquer.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois que la remarque de Monsieur le Conseiller JAQUIER est judicieuse. Il est vrai que nous tablons aussi sur une certaine forme de tassement dans ce domaine-là et que les plus gros travaux seront entrepris durant la première année. Après, c'est vrai qu'il y aura encore la deuxième partie de l'avenue de Bains, la route proprement dite, mais les plus gros travaux seront entrepris encore en 2001 – 2002. C'est donc vrai que nous espérons, malgré cette hausse, pouvoir faire avec les Fr. 150'000.-- prévus mais, cas échéant, nous reviendrons devant ce Conseil ou par l'intermédiaire d'une communication à la Commission des finances pour justifier la deuxième hausse légale.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Le plan d'aménagement de l'Avenue des Bains, tronçon Entremonts – Thermes – projet de réfection générale, est adopté ;

Article 2.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réalisation de l'ensemble des travaux de surface nécessaires au réaménagement de l'Avenue des Bains, entre les carrefours des 4-Marronniers et le débouché de la Rue des Thermes ;

Article 3.- : Un crédit d'investissement de Fr. 3'648'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 4.- : Les dépenses concernant les réseaux d'eau, de gaz et le réaménagement de l'Avenue des Bains entre les carrefours des 4-Marronniers et des Thermes seront amorties en 30 ans au plus ; la dépense concernant le réseau d'électricité sera amortie en 20 ans au plus et celle concernant la signalisation et les marquages amortie en 10 ans au plus ;

Article 5.- : La dépense sera imputée dans les comptes suivants :

N° 914.1105	« Avenue des Bains CPO »	Fr.	130'000.--
N° 914.4105.01	« Avenue des Bains SI, eau »	Fr.	192'400.--
N° 914.4105.02	« Avenue des Bains SI, gaz »	Fr.	119'300.--
N° 914.4105.03	« Avenue des Bains SI, électricité »	Fr.	355'300.--
N° 914.1105	« Avenue des Bains URBAT »	Fr.	155'000.--
N° 914.1105	« Avenue des Bains STE »	Fr.	2'696'000.--

8. PREAVIS NO 5/2001, CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 500'000,-- POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'AMELIORATION DES VOIES DE CIRCULATION EN FAVEUR DES DEUX-ROUES (MONSIEUR MICHEL WERKLE, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et Conseillers ayant reçu une copie, Monsieur Michel WERKLE ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

La Commission était composée de :

Mesdames FIAUX Geneviève, GOGNIAT LOOS Fabienne et Messieurs LOVEY Serge, ROHRBACH Jacques, ROMAILLER Claude-Alain, VUAGNIAUX Yves, FIVAZ Jacques remplaçant ALLEYN Christian et WERKLE Michel.

Monsieur PIDOUX Thierry, excusé, n'était pas remplacé.

Monsieur Rémy JAQUIER :

La lecture de ce préavis montre, à l'évidence, le souci de la Municipalité pour la sécurité des deux-roues en ville, et c'est tout à son honneur.

L'important travail, effectué par la Commission deux-roues, sous forme d'un recensement des difficultés rencontrées dans notre cité, et de l'élaboration d'un catalogue de mesures, servant d'aide-mémoire chaque fois qu'un aménagement routier est planifié, est remarquable.

Toutefois, ce préavis est assorti d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 500'000,-- sur cinq ans et c'est précisément sur ce point que le groupe radical n'est pas d'accord. Pourquoi accorder à la Municipalité un chèque en blanc, alors qu'elle peut très bien financer de telles améliorations, par la voie du budget ordinaire, ou lors de la demande d'un crédit propre à un aménagement spécifique, comme cela a été le cas dans le préavis N° 4 relatif à l'avenue des Bains que ce Conseil vient de voter tout à l'heure ?

En réalité, nous ne sommes pas dupes. Sous un prétexte louable, celui de la sécurité, ce préavis présente un caractère électoraliste indéniable. Il s'agit en fait d'un pur exercice de philosophie sur la coexistence de différents modes de transport en ville. Nous en avons pour preuve deux exemples :

1. Sous le chapitre B, en page 2 du préavis, il est dit :

« Une attractivité plus grande du vélo permettra de limiter l'ampleur du problème du parcage automobile ». La Municipalité connaît comme nous l'évolution incontournable du parc automobile, ainsi que l'impact de la voiture sur les jeunes notamment. Ce n'est donc pas un bon argument.

2. Plus loin, il est également déclaré *« que cette même attractivité permettra qu'Yverdon-les-Bains soit choisie plus souvent comme lieu de domicile en raison de sa qualité de vie ».* Or, chacun sait que l'intérêt que pourrait manifester un habitant potentiel pour notre ville est davantage conditionné par son taux d'imposition, ou par le prix de ses loyers que par la fluidité du trafic des deux-roues. Là encore, l'argument ne tient pas.

Nous aimerions également faire remarquer à ce Conseil que l'un des deux exemples de fiches annexées à ce préavis, soit l'itinéraire le long du Mujon, illustre un conflit entre piétons et deux-roues, ce qui démontre que la voiture n'est pas toujours la cause de l'insécurité sur la voie publique.

En conclusion, le groupe radical vous invite à ne pas entrer en matière sur ce préavis, la Municipalité ayant toute latitude pour intervenir de cas en cas, avec un projet ciblé et un coût de mise en œuvre des voies de circulation en faveur des deux-roues.

La discussion est ouverte sur la non-entrée en matière :

Madame Adine PERRET :

Je suis tout à fait favorable à l'idée d'améliorer les voies de circulation en faveur des deux-roues. Je suis de même convaincue que la commission deux-roues a fait un très bon travail d'inventaire et qu'il est indispensable d'améliorer la sécurité, tant des cyclistes que des piétons et même des automobilistes.

Ce qui, en revanche, ne me plaît pas, c'est que la Municipalité demande à notre Conseil un chèque en blanc qui va nous lier pendant 5 ans, sans nous indiquer ce qui va être entrepris, pas même les travaux prévus pour cette année.

Par ailleurs, il ne s'agit pas d'un crédit d'investissement, puisqu'en fait ce seront les dépenses effectives et non des amortissements qui seront imputées chaque année au compte de la commune. Il serait donc plus adéquat d'inscrire de telles dépenses aux budgets de fonctionnement de ces prochaines années, en nous présentant les premiers projets dès la 1^{ère} série de compléments au budget 2001.

Si, à quelques mois des élections communales, la Municipalité souhaitait donner un signal clair aux cyclistes, il suffisait de faire une déclaration d'intention par voie de presse.

C'est pourquoi je soutiens la proposition radicale de refuser l'entrée en matière du présent préavis et vous invite à en faire de même. J'invite également la Municipalité à nous faire des propositions mieux étayées par la voie du budget.

Monsieur André PERRET :

Je suis très surpris de la réaction des porte-parole des groupes radical et libéral, qui parlent de projet électoraliste et qui disent, « *avant les élections, c'est bien, mais c'est le moment d'attendre* ». Je trouve que ce n'est pas très électoral, comme attitude.

Pour moi, l'idée, et je suis en cela la Municipalité, c'est du moins comme cela que je l'ai compris, c'est que finalement, la Municipalité a proposé, au lieu de venir avec une série de petites demandes de crédit, un crédit-cadre qui devrait pouvoir couvrir des dépenses liées à des réalisations très spécifiques, puisqu'elles s'adressent aux cyclistes, jusqu'en 2005. Si j'ai bien compris, cela fait à peu près Fr. 100'000,-- par année ; Fr. 500'000,-- sur 5 ans, je crois encore compter juste.

Il me semble donc que pour éviter d'avoir toute une série de petites demandes de crédit – et c'est une demande que nous avons souvent au niveau du Conseil que de regrouper les préavis - c'est l'une des techniques tout à fait louable et positive. Il est clair qu'elle a l'avantage de permettre d'accélérer les procédures puisqu'en une fois nous pourrions donner notre position à l'égard de cette volonté de réaliser des aménagements cyclables qui garantissent une meilleure sécurité en ville.

Je ne fais plus de vélo depuis un certain temps, mais j'en ai fait à une certaine époque, c'est vrai qu'il y a encore des aménagements qui mériteraient d'être améliorés.

Je vous invite à appuyer cette demande de la Municipalité.

Madame Adine PERRET :

Contrairement à ce que dit mon homonyme, je ne crois pas qu'il soit bon d'attendre. Je crois que l'on peut commencer tout de suite et non pas faire forcément des petites demandes de crédits, mais faire ces aménagements en même temps que d'autres et les inclure dans d'autres préavis.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je voudrais juste vous donner l'avis de la Commission des finances qui a aussi étudié ce préavis et qui a relevé la pertinence d'établir un montant à dépenser sur 5 ans.

**** Brève suspension de séance suite à un malaise du caméraman ****

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Est-ce que l'on peut arrêter de filmer, Monsieur le Président ?

Monsieur le Président :

J'ai demandé une suspension de séance et j'imagine que la retransmission est interrompue.

**** Fin de la suspension de séance ****

Monsieur le Président :

Nous reprenons. La discussion était ouverte sur la proposition de non-entrée en matière. C'est Madame GIORGIATTI SUTTERLET qui avait la parole.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Et bien, j'avais terminé. J'avais simplement donné la position de la Commission des finances sur cet objet et je crois qu'elle a été entendue.

Monsieur Christian PAULI :

Je suis aussi un petit peu surpris des propos qu'ont tenus les deux représentants des groupes de la droite. Je n'argumenterai pas pour savoir si ce préavis est électoraliste ou pas. Je crois que si on s'amuse à ce petit jeu-là, on pourrait se demander si les habitants de l'avenue des

Bains et des environs sont influencés ce soir par le préavis N° 4, et ainsi de suite à travers pratiquement tous les objets de l'ordre du jour.

Sauf en de rares occasions, quel est le principal obstacle qui ralentit les automobilistes qui circulent en ville ou leur occasionnent des détours et pertes de temps ? Est-ce le flux incessant des vélos ou leur surabondance ? Je pose la question et je réponds en disant non ! Les principaux ennemis de l'automobiliste sont le plus souvent les autres autos ! Mais restons dans le sujet du préavis municipal, car il n'est pas dans mes intentions de faire le procès des voitures. Je suis aussi conducteur et leur reconnais leur utilité. Prenons cependant tout de même un peu de recul.

Mis à part les irréductibles de la voiture, qui ne possèdent d'ailleurs probablement même plus de bicyclette, mis à part la minorité des habitants des hauteurs de la ville pour qui la perspective de devoir « remonter la colline » à vélo n'est certainement pas motivante, qu'est-ce qui retient Monsieur ou Madame « Tout le Monde » de se rendre en ville à vélo ? Et naturellement, qu'est-ce qui retient les parents à laisser leurs enfants faire de même ?

Un facteur important, sinon déterminant mais mal identifié, difficile à évaluer d'ailleurs, est le sentiment de se mettre en danger, principalement en devant emprunter des passages obligés où la circulation automobile contraint à prendre des risques.

Rendre cohérents les itinéraires des cyclistes à travers la ville, c'est automatiquement améliorer la mobilité de tous. Davantage de cyclistes se déplaçant en sécurité représentent autant d'automobiles en moins, donc un avantage important pour celles et ceux pour qui ce mode de déplacement est indispensable. Moins de trafic, moins de nuisances et plus de mobilité et de places de parc disponibles.

A un moment symbolique qui voit Yverdon être relié à l'axe autoroutier européen N° 1 – c'est aujourd'hui même et je trouve que c'est tout un symbole – moment où l'on nous prédit une forte augmentation de la population, des mesures simples et non contraignantes pour freiner l'augmentation du trafic en ville, comme celles proposées ce soir par ce préavis, représentent bel et bien un investissement rentable non seulement pour cinq ans, mais aussi pour le moyen et le long terme.

Pour ce qui est des coûts, l'investissement proposé de Fr. 100'000.-- par année pendant cinq ans ne représente qu'une fraction de l'effort consenti pour l'ensemble des aménagements routiers sur le territoire communal. La différence provient essentiellement que ces derniers sont répartis dans de nombreux postes du budget et des crédits d'investissements, le préavis N° 4 de ce soir en est un bon exemple, nous venons de voter massivement pour l'amélioration de l'infrastructure routière, avant tout pour les autos, partiellement pour les cyclistes, il est vrais, mais ils sont souvent oubliés. Nous ne sommes guère conscients des montants globaux que représentent ces investissements routiers pour la voiture annuellement.

Pour conclure, la notion de « chèque en blanc » avec laquelle on essaye de nous faire peur ne résiste pas à l'analyse. Le choix des aménagements sera bel et bien du ressort de la

Municipalité, mais l'avis de la commission deux-roues constituée au demeurant de personnes représentant toutes les couleurs politiques, constitue un premier garde-fou. Enfin, l'obligation qu'aura la Municipalité de faire état annuellement des améliorations effectuées – et en cela j'appuie l'amendement proposé à l'article 3 par la Commission – en sera un deuxième.

Parce qu'il contribuera à l'amélioration de la qualité de la vie à Yverdon, je vous invite à soutenir l'entrée en matière et non pas la non-entrée en matière puis, plus tard, de voter les articles amendés par la Commission. Je vous remercie.

Monsieur André PERRET :

J'aimerais revenir sur l'une des propositions faite pour la non-entrée en matière et qui était d'inclure les demandes de crédit pour des améliorations pour les cyclistes dans des projets plus importants. Personnellement, j'ai compris les choses de manière très différente. Je crois que chaque fois que nous avons une demande de crédit pour un ouvrage très important - nous avons l'avenue des Bains, en particulier – tout ce qui est fait pour les améliorations cyclistes est déjà compris dans cette demande de crédit-là. Par contre, dans les petites opérations qui ne font pas l'objet d'un travail plus important et qui ne peuvent pas être incluses dans des ouvrages plus importants, on réserve Fr. 100'000,-- par année pour avoir une intervention directe. Ces Fr. 500'000,-- ne sont donc pas des compléments à des futurs gros crédits mais sont des moyens à disposition de la Municipalité pour des petites interventions ponctuelles. Je ne comprends donc pas très bien comment vous voyez le système fonctionner ou alors, nous allons devoir faire de nombreuses petites demandes de crédit pour pouvoir couvrir justement ces interventions localisées et qui ne sont pas incluses dans des travaux plus importants.

Je vous propose donc d'entrer en matière sur la proposition municipale.

Monsieur Raymond GUYAZ :

Je crois qu'il y a un certain nombre d'ambiguïtés qui mériteraient d'être levées pour que nous puissions avancer dans ce débat.

D'abord, je pense que Monsieur PAULI n'a pas besoin de faire une plaidoirie en faveur des efforts demandés pour les cyclistes. Je suis persuadé qu'une majorité importante de ce Conseil en est absolument convaincue et je ne me souviens pas que l'on ait, dans ce Conseil, on pourrait peut-être me le rappeler, trouvé des opposants à des améliorations de circulation concernant les cyclistes, si ce n'est pour proposer des solutions meilleures à l'occasion.

En revanche, s'il ne s'agit pas de remettre en cause le bien-fondé de l'effort demandé, par contre, sur ce qui concerne la forme du projet, c'est là qu'il y a quelques réticences que je crois compréhensibles.

Monsieur le Conseiller PERRET a parlé tout à l'heure justement d'un crédit-cadre. Mais un crédit-cadre est normalement destiné à une série d'investissements, de véritables

investissements destinés à être amortis à court, moyen ou long terme. En l'occurrence, et Monsieur PERRET vient de nous dire qu'il avait compris comme moi, il s'agit d'un certain nombre d'améliorations ponctuelles, et preuve en est que le préavis nous propose de les amortir immédiatement, chaque année, dans les amortissements budgétaires à raison ou à hauteur de Fr. 100'000,--. Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord. Dès lors, je constate que cette pratique revient en fait à user d'une manière un peu anarchique du procédé qui normalement devrait passer par le budget ordinaire où ces montants devraient être portés, pour les mêmes sommes qui ont été évoquées tout à l'heure. Par exemple, à l'image de ce qui se fait pour l'entretien des bâtiments, l'entretien du réseau routier et j'en passe, où tous les montants pour des petits travaux passent par le budget ordinaire et sont votés d'un seul tenant, ce qui permet ensuite à la Municipalité de procéder à toutes les entreprises qu'elle veut et ajustements jugés mineurs sans avoir à revenir devant le Conseil. Par conséquent, il n'est pas nécessaire non plus d'imaginer une série de demandes de crédits au Conseil, ce serait ridicule, mais un passage par le budget ordinaire me paraîtrait beaucoup plus souple et conforme à nos habitudes.

Monsieur le Municipal Gustave MILLASSON :

Tout à l'heure, vous avez voté 3,5 millions pour l'avenir routier de l'avenue des Bains, ce fut une lettre à la poste. A l'heure actuelle, nous sommes en train de discuter de 0,5 million, réparti sur 5 ans, et on assiste à une proposition de non-entrée en matière. Je crois que l'impression que cela peut donner aux téléspectateurs si, globalement, il fallait donner une impression, décrire, faire un tableau sur l'image que l'on donne des cyclistes à Yverdon et de leur importance politique dans ce Conseil, c'est qu'ils se sentent plutôt des laissés pour compte !

Tout le monde est d'accord pour dire ici que la question des déplacements, ce que l'on appelle mobilité, est pour les villes un défi pour le XXIème siècle, un véritable défi ! On a parlé de la qualité de la vie et je crois que c'est Monsieur JAQUIER qui a dit, en quelque sorte, que l'amélioration des cheminements cyclables pourrait être un argument en faveur de cette qualité de la vie : il y a bien plus important que cela, ne serait-ce que le taux d'imposition ! Et bien, alors, Monsieur JAQUIER, il fallait voter pour l'initiative popiste.

La qualité de la vie passe par l'amélioration de la qualité de l'air, passe par la santé, par la diminution du bruit, par la sécurité. C'est tout cela que nous visons au travers de ce préavis. Sauf erreur de ma part, il n'y a jamais eu, dans cette ville, mais je peux me tromper aussi, comme Monsieur GUYAZ, une politique globale en faveur du vélo dans cette cité. Nous avons toujours procédé par petits bouts. Or, le travail de plus d'une année de citoyens bénévoles au travers de la Commission deux-roues, vous êtes en train de le ficher par terre, parce que beaucoup plus loin qu'une politique partielle, il demande une politique globale dans cette ville. C'est cela que nous avons tenté de vous montrer au travers de ce préavis, peut-être que nous ne nous sommes pas assez fait comprendre.

Le mérite pour ce travail rendu par la Commission deux-roues, c'est qu'au moins un débat de fond ait lieu sur la question. Je suis profondément désolé mais, au moment du budget, jamais un tel débat de fond sur la question de la mobilité à Yverdon pourrait avoir lieu. Il n'y en aurait donc pas, puisque, évidemment, tout le monde est d'accord, sauf quand il s'agit de

sortir le porte-monnaie. Personnellement, je crois que si vous avez à cœur la vie de la cité - si nous avons simplement rajouté chaque année une ligne au budget, vous nous auriez fait le reproche inverse en nous demandant ce que c'était que cette ligne de Fr. 100'000,-- au budget et pourquoi on ne venait pas devant le Conseil avec un crédit d'investissement pour pouvoir débattre sur le fond de la question.

Je suis désolé, mais les villes souffrent aujourd'hui de saturation évidente et c'est vrai que la solution à cette saturation passe par un équilibre des déplacements à pied, à vélo, en transports publics. Je crois effectivement que les automobilistes devraient être contents que l'on en arrive à ce genre de propositions puisqu'en multipliant les trajets à vélos on libère de la place pour les voitures.

Les solutions, vous les connaissez, ce ne sont pas des solutions miracles, elles existent, vous les voyez tous les jours se construire sous vos yeux: ce sont les pistes et les bandes cyclables, les vitesses adaptées aux circonstances, certaines modérations du trafic à certains endroits, des choses sur lesquelles nous n'avons pas encore planché comme par exemple mieux développer la question des stationnement protégés des intempéries comme cela se fait à la Place de la Gare, mais aussi protéger des vols. C'est aussi la question de l'interconnexion avec les transports publics.

Je le répète, des mesures partielles ne sont pas efficaces. Un bout de bande cyclable qui s'achève en plein désert, c'est-à-dire qui retourne comme cela sur la route, cela ne sert à rien. Je crois que ce qu'il faut organiser et ce que vous demande la commission, c'est un véritable réseau de cheminements cyclables dans cette ville. Et vous allez me dire que vous êtes d'accord, évidemment, avec les réseaux de cheminements cyclables.

Personnellement, j'aimerais quand même signaler que globalement et ce n'est pas moi qui le dit, mais les Autorités fédérales, les économies politiques à long terme et soutenues – c'est pour cela que l'on vous demande un maigre geste pendant 5 ans - cela réduit le coût de la mobilité, mais il faut mener une politique claire et conséquente, non pas au coup par coup, mais sur plusieurs années. La santé et le bien-être individuels y gagnent, énormément, et enfin, l'aménagement du territoire également. Evidemment, vous le savez, ce n'est pas gratuit. Mais comme comparaison avec ce que l'on a fait depuis 50 ans pour la voiture, c'est risible.

J'abrège sur les spécialistes de la santé et j'en viens aux arguments évoqués par le groupe radical ce soir : pourquoi un crédit d'investissement et non pas une ligne au budget ? La réponse est claire : parce que nous voulons développer, en tant que Municipalité, une politique globale en faveur du vélo. Il existe un plan directeur pour cette ville, un plan directeur des circulations, et ce que nous proposons n'est rien d'autre que l'application de ce plan au travers et concrètement la possibilité qui existe de mettre en place des cheminements cyclables que nous voulons réaliser. Ces cheminements représentent un plus pour la vie de la communauté et un futur atout touristique de qualité de vie qui n'est pas indéniable ni à rejeter pour la ville d'Yverdon. Et ceux bien sûr qui pensent que la ville a une carte touristique à jouer, évidemment, doivent aussi être prêts à accepter quelques investissements.

Nous estimons par ailleurs qu'un débat sur ce sujet est nécessaire et que lors de l'examen du budget, ce n'est pas le bon moment, je l'ai déjà dit. Si la Municipalité a le souci de venir devant vous, ce soir, avec un tel préavis et non pas passer par la bande avec une ligne au budget, c'est qu'elle veut vous impliquer, vous, Conseillers communaux, dans cette politique.

Je crois que c'est plutôt un bon point démocratique à attribuer à la Municipalité qu'autre chose. Alors, on parle de chèque en blanc mais, je suis désolé, il ne faut quand même pas confondre la Municipalité avec l'ancienne direction de Swissair !

C'est vrai que nous vous demandons une part de confiance, c'est absolument vrai et je ne vais pas m'en cacher mais, je le répète, aurions-nous pu décider de cet investissement sans susciter le débat si nous l'avions fait au travers du budget ? Il s'avère que planifier à l'avance toute une série de petites mesures c'est dans ce contexte-là extrêmement délicat. Pourquoi ? On le voit et vous l'avez au travers des deux exemples qui ont été ajoutés au préavis comme exemples concrets et qui vont se réaliser à très court terme, je peux vous l'assurer et qui sont en quelque sorte une proposition pour la première tranche. Vous avez deux propositions : celle du cheminement qui irait du Cheminet jusqu'aux Prés-du-Lac. Cette proposition a éminemment deux avantages fondamentaux :

1. permettre aux enfants de se rendre aux collèges du Cheminet et de Fontenay en toute sécurité en venant de tout le quartier des Prés-du-Lac et autres.
2. En sens inverse, de permettre à tout le quartier du Cheminet de se rendre à la piscine, la patinoire, la plage également en suivant un cheminement sécurisé.

J'ai le projet là. Il est déjà passablement avancé. Il vient compléter le crédit d'investissement, c'est exactement cela, décidé et voté par ce Conseil pour le Collège du Cheminet. Vous avez là, un cheminement qui part tout simplement avec l'amélioration d'un sentier pédestre existant et avec une passerelle que je vous montre sur ce plan, nous rejoignons l'autre rive en passant sous le pont. Ensuite, les différentes passerelles sous le Pont Péclard et sous le Pont CFF seront élargies. Alors, quand on me parle effectivement des conflits piétons – cyclistes, je vous ferais remarquer que la Municipalité a demandé l'ouverture de la passerelle CFF sur le Quai de la Thièle, à côté du pont. Vous l'avez peut-être aperçue : c'est ouvert aux cyclistes, il y a même un panneau qui indique « Priorité aux piétons ». Vous avez peut-être remarqué que cela existe déjà depuis une année et qu'il n'y a pas eu un conflit piéton – cycliste rapporté à la police municipale.

Ce dont j'ai l'impression, et j'achève sur l'argument électoraliste tout de même, parce que si cette idée de cheminement cyclable ou de politique pour vous devient électoraliste, c'est justement à cause de votre proposition. Si, ce soir, tous les Conseillers communaux avaient effectivement voté cette proposition, chacun aurait pu reprendre, dans sa propagande électorale de cet automne, tout ce qu'il faisait de sympa, d'efficace et de concret en faveur des cyclistes.

Enfin, et pour terminer, j'ose espérer que vous êtes, toutes et tous, lecteurs du « Bourdon » : Celui-ci annonçait effectivement que le Municipal Gustave MILLASSON, moi-même, ne se représenterait pas aux prochaines élections. Ce n'est pas une plaisanterie, c'est vrai, le « Bourdon » a raison. J'ai décidé, il y a quelques mois, effectivement, de m'accorder quelques années « politiquement » sabbatiques.

Par conséquent, pour l'électoratisme, vous repasserez !

Madame Damaris BRASEY :

J'entends bien Monsieur MILLASSON et j'entends bien les autres. Pourtant, il me semble que l'on pourrait ce soir accepter la proposition concrète qu'il nous a donnée comme exemple et refuser le chèque en blanc de Fr. 500'000,-- du préavis. Je ne sais pas s'il s'agit d'une proposition, d'une motion ou autre.

Monsieur le Président :

Je vous rappelle que la discussion est toujours ouverte sur la proposition de non-entrée en matière.

Monsieur Jacques SPERTINI :

Monsieur MILLASSON a fait une magnifique plaidoirie, mais qui a refusé les pistes cyclables dans cette salle ? Personne, jusqu'à maintenant. Simplement, c'est le procédé. Alors, expliquez-moi ce qu'est un préavis ? Pour moi, jusqu'à maintenant, un préavis est assorti d'un projet, d'un projet technique, d'un projet précis avec, à la clé une certaine somme d'argent. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de Fr. 500'000,-- mais on ne connaît pas les projets. Quel est donc le rôle du Conseil communal s'il se résume simplement à dire : voilà, vous votez Fr. 500'000,-- et faites confiance à la Municipalité. Dans ce cas-là, pour l'avenue des Bains, on aurait très bien pu dire : voilà, il y a 3,6 millions, alors votez-les et nous les dépenserons, faites-nous confiance.

Tout le monde ici est acquis à la cause cycliste. Je fais du vélo, tout le monde fait du vélo. Il faut améliorer les pistes cyclables, mais c'est simplement une question technique. N'oubliez pas, si vous faites un préavis, sans passer par le budget, cela signifie qu'il y a un amortissement annuel et que l'on mettra finalement les dépenses effectives. Quel est le montant budgété au préavis ? Fr. 100'000,-- par année et on ne dépensera peut-être que Fr. 89'000,--. Et que ferons-nous des Fr. 11'000,-- restants ? Ce n'est plus un crédit, c'est une autorisation de dépenser.

Monsieur Christian PAULI :

Je crois que l'on pourrait encore argumenter longtemps pour savoir s'il y a des précédents ou pas. Il y a peut-être un exemple, dans un domaine tout à fait différent, et où l'on pourrait

commencer effectivement à faire un parallélisme. Nous avons voté, il y a quelques années, des centaines de milliers de francs pour des actions de communications. Je rappelle que cela a été accepté par tout le monde, cela n'a pas été du tout contesté et, unanimement, on trouvait que c'était une bonne idée que de promouvoir le tourisme de notre cité par l'intermédiaire de publicité et d'actions diverses. Dans ces préavis, je regrette bien, nous n'avions pas un détail de comment allaient être dépensées les sommes, de tout ce qui allait être fait. Il y avait un catalogue d'intentions, on nous disait que telle entreprise, bien implantée en Suisse allemande, était mandatée pour faire de la publicité, mais on ne nous indiquait pas le nombre de prospectus et les couleurs qui allaient être utilisés. Sur le principe, c'est exactement le même genre de préavis : on a une intention par rapport à un projet, un but qui est donné. Le contrôle se fait ensuite, d'une façon ou d'une autre, au minimum par les commissions de gestion. Ici, on propose même plus, puisque la Municipalité, année par année, devrait effectivement rapporter et donner un compte-rendu détaillé de ce qui se passe. Accessoirement, il y a une commission extraparlamentaire, mais qui a son mot à dire et qui est l'une des commissions les plus actives de cette commune, en tout cas à l'heure actuelle.

On pourrait continuer encore longtemps ainsi. Personnellement, je ne crois pas qu'il y ait vice de forme ou chèque en blanc dans cette affaire-là. On parle de choses qui sont concrètes et de mesures à apporter, dont certaines sont clairement identifiées et d'autres qui viennent au fil du temps pour faire des aménagements et des modifications d'autres carrefours, d'autres rues, et c'est que l'on se rend compte des problèmes et qu'il faut intervenir avec un peu de peinture et quelque signalisation, et ce genre de choses ne peut pas être donné à l'avance et pour des années.

Une fois de plus, je vous invite à entrer en matière sur ce préavis.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

On est en train de peindre le diable sur la muraille. Que diable, le statu quo est en mouvement, quelle horreur !

Il y a quand même des choses qui m'étonnent fortement ce soir de la part de ceux qui appellent à ne pas entrer en matière.

Cela fait 12 ans que je suis au Grand Conseil : nous en avons votés, des crédits et souvent des crédits-cadres. Prochainement, nous aurons, dans ce parlement vaudois, à délibérer des crédits-cadres pour les améliorations foncières. C'est une grande spécialité non pas vaudoise, mais en général suisse. Alors, si on parle de chèque en blanc pour le projet municipal, qui se base sur un travail de longue haleine d'une Commission deux-roues qui a statué sur de nombreux points critiques de la ville, avec 50 fiches, c'est déjà quand même un point de référence. Il en va quand même tout autrement des crédits-cadres à d'autres niveaux. Ce seront les mêmes groupes qui viendront défendre ces crédits-cadres au Grand Conseil qui ce soir viennent nous dire que c'est un chèque en blanc de Fr. 500'000,--.

La Municipalité, avec votre aide, gère un budget de 150 millions par année. Ici, on parle d'une dépense d'environ Fr. 100'000,-- annuellement, pour de petites améliorations à apporter au fur et à mesure que les opportunités se présentent. Il s'agit bien d'opportunités. Lorsque des privés font des travaux, suite à une construction nouvelle dans un périmètre affecté à cet effet, on n'a pas toujours les crédits à disposition pour réaliser l'amélioration dans le sens prévu par les 50 fiches de la Commission deux-roues, dans un quartier précis, pour aller de l'avant. Vous savez aussi bien que moi que pour avoir une somme à disposition pour la Municipalité, dans le meilleur des cas, c'est deux mois, dans le pire des cas, c'est six mois si on veut aller vite.

De grâce, ne nous dites pas aujourd'hui que c'est un chèque en blanc d'environ Fr. 100'000,-- par année que vous donnez à la Municipalité. On va vous rendre compte, parce que la Commission le demande et que nous le proposons aussi, par voie de communication au Conseil communal et, si jamais cela ne va pas, vous serez les premiers à nous interpeller en nous disant qu'il ne fallait pas faire comme cela mais autrement. Mais, le jour où nous passerons par l'intermédiaire des crédits complémentaire, parce que c'est comme cela que cela va se passer, techniquement parlant et que cela sera admis par tout le monde, il n'y en a pas un qui viendra applaudir dans les mêmes rangs l'initiative de la Municipalité.

Ce soir, c'est par esprit de transparence et non pas d'électorisme que nous proposons ce préavis. Mais si on continue comme ceci, depuis aujourd'hui et jusqu'au mois d'octobre, ce sont tous les préavis qui pourront être taxés d'électorisme. Ce n'est quand même pas par ce biais-là que nous allons faire de la politique politicienne, parce que notre but, c'est l'amélioration des conditions pour les uns et les autres. Ce soir, ce sont les cyclistes qui sont dans cette perspective alors, Mesdames et Messieurs, ne perdons pas les pédales !

Monsieur Daniel BURRI :

Je n'irai pas chercher mes exemples au Grand Conseil mais simplement dans ce qui s'est fait précédemment, par exemple pour la mise en place des abris-bus. C'est un exemple typique où là aussi, il y avait un travail de longue haleine, de type aménagement pour les usagers des transports en commun. Dans ce cas- là, on a mis, chaque année au budget un ou deux abris ; lorsque ce n'était pas nécessaire, on sautait une année. Cela n'a rien révolutionné mais a permis de solutionner le problème sans autres. Encore une fois, on fait de très longs discours uniquement pour un problème de technique comptable. Sur le fond, tout le monde est d'accord. Nous disons simplement que nous préférons l'avoir dans le cadre du budget, plutôt que d'avoir un système avec un préavis et ensuite des amortissements annuels. C'est là que se trouve le fond du problème. Nous avons déjà eu des exemples. Cela a fonctionné comme cela, pourquoi ne peut-on pas continuer ? Pas besoin d'enfoncer autant de portes ouvertes comme Monsieur MILLASSON l'a fait ce soir !

Madame Gloria CAPT :

On parle d'amélioration, on parle de sécurité, on parle beaucoup de sécurité dans ce préavis. Je dirais que nous n'avons pas besoin de dépenser Fr. 500'000,-- pour la sécurité. On peut, par exemple, tout simplement exiger des cyclistes qu'ils aient une lumière, par exemple. Cela

éviterait très certainement bon nombre d'accidents. C'est du reste une mesure simple, très facile et qui ne coûte rien à la Commune que d'exiger une lumière, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises ces dernières années. Alors, commençons par exemple par poser des exigences et des conditions simples, non coûteuses, et la sécurité des cyclistes, par exemple, sera très fortement améliorée.

Monsieur Pascal BLUM :

Je suis quand même un petit peu étonné de la remarque que vient de faire Madame Gloria CAPT quant elle dit que d'exiger des mesures simples, c'est toujours assez facile, surtout sur papier, après, il faut les mettre en œuvre. Je pense que l'on pourrait demander peut-être au service de police combien cela coûterait de mettre en œuvre la mesure qu'elle vient de citer. Cela coûtera effectivement quelque chose d'aller contrôler et d'aller faire appliquer cette mesure.

Madame Gloria CAPT :

Je ne peux pas rester sans me taire, après cette remarque. Je ne parle pas faire des contrôles de police supplémentaires, je parle de mettre des lumières aux vélos. C'est tout simple, n'est-ce pas ? Il ne faut pas détourner l'argumentation comme bon vous chante !

Monsieur Daniel DE RAEMY :

Je suis cycliste, je ne fais que cela dans cette ville, rouler à vélo. Mon vélo a une lumière qui fonctionne parfaitement, il n'y a aucun problème. Où il y a effectivement un problème que soulève d'ailleurs ce préavis, c'est que ces voies cyclistes ne sont pas abouties. A chaque endroit où il y a un passage dangereux, par exemple à l'avenue des Sports, au carrefour Bel-Air, ces voies aboutissent sur rien et il faut mettre en œuvre maintenant rapidement – et c'est ma demande de cycliste avec lumière qui fonctionne – ces voies de manière continue.

Je vous invite donc à entrer en matière sur ce préavis.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'interviens par rapport aux propos de Madame CAPT : il y a des lois, il faut faire appliquer la loi. Les vélos ne sont pas obligés de circuler, la journée, avec une lumière, mais ils doivent circuler la nuit avec une lumière. On ne veut pas changer les lois.

Concernant le préavis, je crois qu'il faut y revenir. Il est bon d'avoir un débat, mais un débat concernant ce que l'on veut faire pour les cyclistes et non pas si on veut entrer en matière ou pas. Je crois que l'on veut faire une politique pour les deux-roues et je crois que cela nécessite un débat. Si ce projet devait être renvoyé, je pense qu'il faudrait vraiment ouvrir un débat complet et qui mette justement en scène la police pour les questions de sécurité, de contrôle, les problèmes de vols, etc., mais il faut avoir ce débat.

Monsieur le Municipal Gustave MILLASSON :

J'allais proposer que l'on arrête ce débat parce que j'ai l'impression que, quelque part, les opinions sont faites. Nous sommes en train de planter des clous où il ne faudrait pas. Tout simplement, je suis rassuré ce soir : quel que soit le sort de ce préavis, les radicaux nous font la promesse à l'heure actuelle que Fr. 100'000,-- au budget 2002 passeront comme une lettre à la poste. Si jamais ils oublient, ne vous en faites pas, depuis ma retraite politique, je vous demanderai de ne pas oublier de rajouter une ligne à Fr. 100'000,-- chaque année.

Plus personne ne demande la parole et il est passé au vote sur la **non-entrée en matière** : pour la non-entrée en matière : **34** ; contre la non-entrée en matière : **36** et **4** abstentions.

Monsieur le Président :

Vous venez de refuser la non-entrée en matière sur ce préavis et je vous donne lecture de l'article 1 du préavis.

Il y a une proposition d'amendement de la Commission à cet article 1 et je demande au rapporteur de nous donner lecture de l'article 1 amendé :

Monsieur Michel WERKLE :

- Un crédit d'investissement de Fr. 500'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre un programme d'amélioration des voies de circulation en faveur des deux roues, **pour la période de 2001 à 2005.**

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé :**Monsieur Patrik DURUZ :**

J'ai une proposition qui va dans un autre sens que l'amendement, mais qui ne constitue pas un sous-amendement. Est-ce que je la fais maintenant ?

Monsieur le Président :

Faites votre proposition.

Monsieur Patrik DURUZ :

Pour être moi-même également tantôt automobiliste, tantôt cycliste et piéton le reste du temps, je peux affirmer que c'est incontestablement dans la peau du piéton que je rencontre le plus de désagréments. Hélas, ce ne sont pas toujours les voitures qui en sont la cause ...

Mais, pour en revenir au préavis qui nous occupe, je n'y trouve qu'une prose parfois mielleuse, parsemée d'imperfections diverses dont je tenais quand même à en relever certaines ici :

- A quatorze lignes d'intervalle, à cheval entre les pages 2 et 3, on y trouve en effet la menace de voir notre population baisser suite au départ de nombreux habitants fâchés de la mauvaise qualité de vie en ville. Cette menace est presque immédiatement suivie de celle d'une augmentation de la population en raison des facilités autoroutières ... A en croire ces affirmations, il n'y a donc pas de problème ...
- Au bas de la page 2 toujours, on passe un excellent moment de détente lorsqu'on lit que l'écologie en mouvement va mettre des bus à la casse en faisant la promotion de la petite reine. Non content de le suggérer, le préavis prouve ses dires en affirmant que les transports publics sont économiques parce que 3'700 usagers renoncent à les emprunter en prenant leur vélo le matin. Merci pour la démonstration ! Plus on est à prendre le bus, plus ça coûte cher ... Bel auto-goal que nous tâcherons d'oublier lors de l'octroi du prochain subside à nos compagnies régionales.
- Troisième point : dans l'exemple de fiches descriptives annexées au préavis, on frise la malhonnêteté intellectuelle lorsqu'on nous parle de l'accroissement de la circulation cycliste sur l'itinéraire existant et de la fin du conflit piéton/cycliste. Les faits sont exacts, par contre ces deux vues figurent juste à côté d'une illustration qui montre en plein milieu une interdiction générale de circuler, autrement dit, sauf erreur, que le passage est réservé au seul usage des piétons. Effectivement, Monsieur MILLASSON l'a souligné tout à l'heure, ce type de conflit pourrait même être éventuellement résolu simplement en supprimant ce panneau. Je ne jette pas la pierre aux cyclistes.

Le thème de la circulation est effectivement sérieux. Je crois que nous pouvons affirmer ce soir que le travail de la Commission G2R l'est également. Par contre, ce préavis, ne l'est pas.

Certes les deux-roues ont des droits, et il arrive qu'ils soient mis en danger par les véhicules à quatre roues ou plus. Il arrive malheureusement aussi souvent que des piétons soient violemment bousculés par des deux-roues. Et il se trouve malgré tout que les vélos appartiennent à la circulation dont ils doivent respecter les règles.

Les piétons, quant à eux, doivent déjà, sur le petit domaine qui leur est réservé, composer avec toute la gamme des jouets : rollers, trottinettes, tricycles, ainsi qu'avec tous les moyens de déplacement des nourrissons, enfants en bas âge, etc ... etc.

Un projet, quel qu'il soit, doit être élaboré en collaboration avec tous les partenaires intéressés. Ce préavis fait injustement la part belle aux seules idées du G2R. Pourquoi alors ne pas accorder un autre demi-million à une réalisation au profit des secteurs réservés aux piétons ?

La vraie qualité de la vie se mesure à mes yeux à la possibilité de se promener tranquillement à pied dans les zones réservées à cet effet, sans risquer à chaque instant de voir surgir un véhicule que la signalisation routière, ou les règles élémentaires de la circulation routière invitent à circuler ailleurs.

Je crois donc qu'il n'est nul besoin d'un préavis – et encore moins de cinq cents mille francs – pour entreprendre l'éducation en matière de circulation ou pour mettre fin à l'hypocrisie que représentent en ville une demi-douzaine d'interdictions générales de circuler allègrement ignorées quotidiennement par centaines de fois et depuis des dizaines d'années.

Quant aux aménagements prioritaires, dont je ne mets absolument pas en doute le caractère impératif, la Municipalité obtiendra, cela a déjà été dit à maintes reprises dans ce Conseil, un appui massif lorsqu'elle présentera un projet précis et chiffré, tenant compte des intérêts de tous.

Pour toutes ces raisons, et pour celles qui ont été invoquées tout à l'heure, je vous invite à refuser l'article 1 de ce préavis.

Monsieur le Président :

Il s'agit d'une proposition concrète que je considère comme un sous-amendement et je vais donc ouvrir la discussion sur cette proposition.

La discussion est ouverte sur la proposition de Monsieur Patrik DURUZ qui est de refuser l'article 1 :

Madame Hélène GRAND :

Je propose plutôt un appui massif à l'article 1 plutôt qu'un appui massif à un plan sur la comète futur.

Monsieur Christian PAULI :

Je m'inscris en faux contre ce qui vient d'être dit deux fois, sous deux façons différentes où on voudrait dire : il faut d'abord éduquer les cyclistes. On veut mélanger finalement l'état de faits que l'on constate tous, moi le premier et je suis aussi utilisateur de ce chemin « Interdiction générale de circuler » qui est effectivement de facto utilisé par les cyclistes. Je m'inscris en faux par rapport à cet amalgame qui est fait de deux choses différentes.

Aujourd'hui, on a effectivement cette situation qui existe. On a aussi, de cas en cas, des cyclistes qui empruntent des chemins de traverses, en principe réservés aux piétons, parce que c'est le meilleur pis-aller par rapport à une route ou un carrefour qui est trop dangereux. Evidemment, les mesures proposées par la Commission deux-roues ou toutes celles que l'on pourrait mettre en place ne vont pas résoudre tous ces problèmes mais, d'une façon générale, on ira vers une amélioration et la police fait son effort d'éducation. Les parents, peut-être, ne font pas toujours celui qu'ils devraient par rapport à l'accompagnement de leurs enfants sur la route et à vélo, mais toujours est-il que ce sont deux choses différentes et on ne peut pas, sous prétexte que des gens ne respectent pas toujours la signalisation, ou parfois s'il y a des conflits entre piétons et cyclistes, on ne peut pas toujours utiliser cet argument pour dire qu'il ne faut rien faire. On ne ferait plus grand chose si vraiment on appliquait cette politique à d'autres domaines.

Monsieur Patrik DURUZ :

Si j'avais effectivement dit qu'il fallait éduquer les cyclistes, je me serais immédiatement relevé pour rectifier le tir. Je ne l'ai pas dit. J'ai dit tout à l'heure « Faire de l'éducation routière » : cela concerne les cyclistes, les piétons et les voitures.

Plus personne ne demande la parole et il est passé au vote sur le sous-amendement proposé par Monsieur Patrik DURUZ : refusé par **37 NON** contre **31 OUI**.

Monsieur le Président :

Nous revenons à l'article 1 amendé par la Commission et la discussion est toujours ouverte sur cet article 1 amendé.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Une simple précision pour les deux articles amendés : la Municipalité se rallie aux deux amendements proposés.

Plus personne ne demande la parole et cet **article 1 amendé** est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 :

Monsieur le Président :

A cet article 3, nous sommes également en présence d'un amendement de la Commission. Monsieur le rapporteur, pourriez-vous nous donner lecture de votre article amendé.

Monsieur Michel WERKLE :

Il s'agit simplement de rajouter, à la fin de l'article, **au moins une fois par année.**

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la Commission :

- La Municipalité renseignera le Conseil communal sur les propositions d'aménagement retenues par le biais d'une communication, **au moins une fois par année.**

Personne ne demande la parole et cet **article 3 amendé** est accepté à une évidente majorité

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis amendé aux article 1 et 3 et le rapport de la Commission :

Monsieur Patrik DURUZ :

Je crois que nos groupes se sont opposés sur une forme, mais nous ne sommes pas opposés sur le fond et j'aimerais inviter nos groupes, mes camarades, à ne pas être de mauvais perdants en acceptant l'ensemble du préavis.

Monsieur Robert FAVRE :

Au niveau de l'interrogation, j'aimerais bien que l'on n'oublie pas les abstentions.

Monsieur André BRASEY :

Au vu de ce qui se passe ce soir, je ressens une très forte pression politique sur les individus et je demande, lorsqu'on votera sur l'ensemble du préavis, à ce que l'on puisse avoir un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller BRASEY, je vous donne lecture de l'article 79 : *la votation au bulletin secret a lieu si le tiers des membres présents le demande.*

Est-ce que votre proposition est appuyée par le tiers des membres présents ? Nous allons voter.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de Monsieur le Conseiller BRASEY sont priés de le faire en levant la main.

Pour avoir le tiers des membres présents, il faut 25 personnes. Le compte n'y est pas.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

J'ai l'impression que la plaidoirie que Monsieur MILLASSON a faite était excellente, mais je me permets d'ajouter que je la comparerai un peu à un bon vin : elle a eu la faculté d'enlever de l'esprit à ceux qui en ont ! Merci.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis amendé à ses articles 1 et 3 , ainsi que le rapport de la Commission, sont acceptés à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé.- : Un crédit d'investissement de Fr. 500'000.-- est accordé à la Municipalité pour entreprendre un programme d'amélioration des voies de circulation en faveur des deux roues, **pour la période de 2001 à 2005.**

Article 2.- : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 5 ans en principe et imputée au compte N° 914.1409 "Programme deux roues".

Article 3 amendé.- : La Municipalité renseignera le Conseil communal sur les propositions d'aménagement retenues par le biais d'une communication, **au moins une fois par année.**

9. PREAVIS N° 7/2001, CONCERNANT LE FINANCEMENT DES MUSEES D'YVERDON-LES-BAINS, PERIODE 2001 – 2005 (MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et Conseillers ayant reçu une copie, Madame Marie-Louise HEFTI ne donne lecture de des conclusions du rapport de sa Commission.

La Commission était composée de :

Mesdames CAPT Gloria, GOGNIAT LOOS Fabienne, MÜLLER Monique, SAUGY Nathalie et Messieurs BERNHARD Maximilien, COUSIN Jean-Marc, PASTEUR Jean-Noël et Madame HEFTI Marie-Louise.

Monsieur Pascal BLUM, excusé, n'était pas remplacé.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Ce coup de pouce qui va être donné aux musées est important. C'est bien, j'y adhère avec enthousiasme mais, pour ma part, je souhaite que nos musées soient mieux vendus, et en particulier le Musée du vieil Yverdon. Il y a tellement de choses à montrer, à faire découvrir et, pour le visiteur d'un jour qui est au camping ou de passage, je souhaite qu'un passeport musée soit développé, une sorte de carte journalière. Et, pour couronner le tout, j'invite les responsables des différents musées à mettre en route, avec la Municipalité, une action « souvenirs – revenir », destinée aux militaires qui séjournent sur la colline de Chamblon. Il y a plus de 2'000 personnes en gris-vert chaque année qui passent des heures de loisirs en ville d'Yverdon-les-Bains et tous reviennent, une fois ou l'autre, dans la région où elles ont souffert ..., bien rigolé et parfois festoyé. Sur la colline, il y a aussi la culture physique et bien d'autres choses. En ville d'Yverdon-les-Bains, il y a la culture générale : les deux vont bien ensemble. Si les mollets deviennent durs, parfois, en faisant du vélo, la tête doit aussi parfois se reposer et sortir de sa caserne. La Municipalité est-elle intéressée de mettre sur pied une demi-journée culturelle militaire, comme cela se faisait quand les recrues logeaient au centre ville ?

La commission de jumelage souhaite aussi voir venir à Yverdon-les-Bains des visiteurs d'Outre-Sarine et en particulier de Winterthur. Alors pourquoi ne pas inviter les soldats ? Huitante pour cent proviennent de Suisse alémanique, et depuis aujourd'hui par l'A1. Lors des journées portes ouvertes, plus de 4'000 parents, amis et amies des soldats viennent dans la région.

Entre les musées, l'OTTY et la Municipalité, il y a peut-être quelque chose à faire.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois que les propositions de Monsieur SCHÜLÉ sont à retenir. Elles seront peut-être salutaires. Je sais, comme vous, que l'OTTY fait un excellent travail. Pour avoir participé et même présidé cet office du tourisme, vous auriez même pu faire ces propositions dans ce cadre-là. Nous les retenons au titre de conseillers municipaux.

Monsieur le Président :

La proposition de Monsieur SCHÜLÉ ne portant pas sur l'entrée en matière, je propose de continuer à l'article 1.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :**Monsieur Daniel DE RAEMY :**

Comme je suis président de l'une des sociétés concernées par le préavis, je m'abstiendrai au débat et au vote ce soir.

Monsieur Gérard JUNOD :

Yverdon-les-Bains, deuxième ville du canton, a besoin d'avoir une politique culturelle au niveau de son rang.

Ce qui m'interpelle au sujet de ce préavis, c'est le nombre d'entrées payantes.

Comment se fait-il que Vallorbe fasse plus de 20'000 entrées payantes au Musée du fer ? Qu'Echallens dépasse les 12'000 entrées avec le Musée du pain, c'est-à-dire beaucoup plus que nous ?

Si je ne me trompe pas, le musée du Château n'arrive pas à 10'000 entrées payantes.

Je crois que cela tient à l'animation. Notre musée du Château n'est pas assez dynamique pour intéresser toutes les couches de la population.

J'aimerais que ce programme de soutien soit conditionné à une augmentation du nombre d'entrées payantes. Je ne propose pas d'amendement, mais j'aimerais que Monsieur le Municipal de la culture fasse passer le message. En effet, si à la fin de ce programme de soutien, c'est-à-dire en 2005, le chiffre des entrées payantes n'a pas augmenté de façon sensible, la prochaine subvention aura beaucoup plus de peine à passer la rampe devant ce Conseil.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

J'ai appris cet après-midi même que le Musée d'Yverdon a un chiffre d'affaires dépendant uniquement des entrées qui se monte à Fr. 30'000,-- par an. Mis à part cela, la fréquentation du musée doit aussi tenir compte des innombrables cartes de musée qui se vendent à l'échelle du canton, à l'échelle de la Suisse, qui donnent la gratuité à toute personne. Je crois que la fréquentation est vite faite : Fr. 30'000,-- plus x entrées gratuites, nos musées ont un succès certain. Encore une fois, pour qu'ils aient une fréquentation meilleure, il faut qu'ils soient « vendables », si je peux dire. Pour les rendre vendables, le minimum que l'on puisse faire, c'est accepter le préavis que l'on nous présente là.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

J'entends bien la remarque de Monsieur JUNOD et je pense qu'elle est pertinente. Il faut que les musées se vendent et je rejoins Monsieur COUSIN lorsqu'il dit que pour se vendre, il faut avoir quelque chose à vendre. C'est l'une des tâches actuellement entreprises par le Musée d'Yverdon : rénover l'entrée de son exposition permanente. Actuellement, une recherche de forme est en cours et donne de bons résultats. Cela permettra à ce musée de se renouveler et de se mettre au niveau de ce qui est présenté dans les autres musées actuellement.

J'aimerais aussi insister sur le fait qu'il ne faut pas faire un lien étroit et strict entre le nombre de visiteurs et les budgets de fonctionnement d'une institution. On ne peut pas mélanger les deux choses et j'en veux pour preuve les chiffres que j'ai sous les yeux et qui montrent bien que le nombre de visiteurs est lié au type de musée auquel on a affaire. Je ne parle même pas du Musée Olympique, qui doit avoir plusieurs centaines de milliers de visiteurs par année. Si on compare aux montants qui sont investis, on aurait probablement quelque chose d'assez intéressant. J'en veux pour preuve simplement, par exemple, le Musée suisse du Jeu qui a 25'000 visiteurs par année. Evidemment, le jeu est certainement plus attractif, notamment auprès des enfants, que les pièces de collection et du patrimoine régional. Le Musée historique de Lausanne : 21'000 visiteurs. Par contre, on voit d'autres musées, qui sont bien connus et qui ont de budgets beaucoup plus importants que le Musée d'Yverdon, avoir des chiffres proches de ceux du Musée d'Yverdon, par exemple, le Musée romain de Lausanne-Vidy a 8'000 visiteurs par année. Ces chiffres datent de 1998. Le Musée de Porrentruy, 5'933 visiteurs.

Il n'est donc pas évident de faire une liaison directe et étroite entre le nombre de visiteurs et le budget de fonctionnement, donc les subventions que l'on octroie à ces institutions. Par contre, je crois qu'il est essentiel que ces institutions se vendent mieux à l'extérieur et, là aussi, je rejoins Monsieur SCHÜLÉ.

Plus personne ne demande la parole et cet article 1 est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**Monsieur Rémy JAQUIER :**

Comme j'ai déjà eu une fois l'occasion de le développer devant ce Conseil, il est important je crois qu'une politique régionale se mette en place pour défendre les intérêts économiques et culturels de notre contrée. Je lis donc avec intérêt, en page 5 du préavis, avant-dernier alinéa, je cite : « *Les communes de la région (district d'Yverdon dans un premier temps) ont constitué un groupe de travail pour étudier les possibilités d'aide au fonctionnement du Musée. Si elles devaient entrer en matière, leur contribution permettrait de compléter les montants octroyés par la Ville.* » Est-ce que, à ce titre, la Municipalité est en mesure de nous renseigner sur l'avancement des travaux de cette commission ?

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

J'avais effectivement ouvert mon préavis à la page 5, puisque je souhaitais intervenir sur le sujet. Je remercie Monsieur JAQUIER de poser cette question.

Effectivement, le groupe de travail, composé par différents représentants des communes de la région s'est réuni. Il est présidé par Monsieur WUTHRICH, syndic de la Commune de Montagny, commune qui, vous le savez, a fait un geste pour la rénovation de l'exposition permanente à hauteur de Fr. 50'000,--.

Cette commission a rapporté devant l'assemblée des syndics lors de sa dernière séance qui a eu lieu juste avant l'ouverture du Comptoir. Elle a conclu à la proposition, pour chacune des communes de ce district, de soutenir le musée. Différentes propositions ont été émises par le groupe de travail, à savoir, par exemple, de partir du montant par habitant apporté à la subvention qu'octroie la Ville d'Yverdon-les-Bains pour le musée, ou de faire une pondération en fonction de la capacité financière des communes. Toujours est-il que l'ensemble des syndics présents lors de cette assemblée ont approuvé le principe d'un soutien aux musées d'Yverdon, ce qui est effectivement très réjouissant. Maintenant, il reste encore à savoir pour quel montant. Il semble en tout cas acquis que le montant obtenu n'ira pas en dessous de Fr. 2,-- par habitant, ce qui pourrait déjà octroyer Fr. 20'000,-- , 30'000,-- ou 40'000,-- aux musées, ce qui est déjà un très grand pas dans la bonne direction et nous ne pouvons que nous en réjouir ce soir.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Le programme de soutien communal aux Musées yverdonnois pour la période 2001-2005, tel qu'exposé par la Municipalité dans le présent préavis, est adopté.

Article 2.- : La charge financière supplémentaire entraînée par ce programme sera incluse dans le budget annuel et, pour l'année 2001, dans la 1^{ère} série de compléments au budget par Fr. 184'000.-.

10. PREAVIS N° 2/2001, CONCERNANT HUIT DEMANDES D'AGREGATION A LA BOUGEOISIE D'YVERDON-LES-BAINS PRESENTEES PAR MESDEMOISELLES OZLEM AYGEN, DUSANKA BOZIC, SANDRA ISABEL FERREIRA, TAMARA MILENKOVIC, JULIETTE ELISE RAPPANGE ET MESSIEURS DANIEL CARREIRA FERREIRA, CVIJETIN DJURIC ET NICOLA SCHIRINZI ET PREAVIS N° 9/2001, CONCERNANT QUATRE DEMANDES D'AGREGATION A LA BOURGEOISIE D'YVERDON-LES-BAINS PRESENTEES PAR MADAME FATIHA ZOUTATE, MESDESMOISELLES FANNY MARION RAPPANGE, RASIHA ZAHIROVIC ET MONSIEUR METIN EFELTI (MADAME MARCELINE MILLIoud, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Madame Marceline MILLIoud donne lecture des conclusions de son rapport de synthèse.

Monsieur le Président donne lecture des 8 articles du préavis N° 2/2001 et ouvre la discussion sur l'ensemble de ces articles. Personne ne souhaite s'exprimer.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

(Pause de 20 minutes pour le dépouillement des bulletins 22 h 00 à 22 h 20).

Résultats :

Art. 1 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	74
	Majorité absolue	:	38

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Ozlem AYGEM avec **68 OUI** et **6 NON**.

Art. 2 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	2
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	73
	Majorité absolue	:	37

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Dusanka BOZIC avec **64 OUI** et **9 NON**.

Art. 3 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	74
	Majorité absolue	:	38

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Sandra Isabel FERREIRA avec **74 OUI** et **0 NON**.

Art. 4 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	2
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	73
	Majorité absolue	:	37

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Tamara MILENKOVIC avec **63 OUI** et **10 NON**.

Art. 5 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	75
	Majorité absolue	:	38

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Juliette Elise RAPPANGE avec **72 OUI** et **3 NON**.

Art. 6 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	74
	Majorité absolue	:	38

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Daniel CARREIRA FERREIRA avec **73 OUI** et **1 NON**.

Art. 7 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	2
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	73
	Majorité absolue	:	37

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Cvijetin DJURIC et à son fils Radislav DJURIC avec **64 OUI** et **9 NON**.

Art. 8 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	75
	Majorité absolue	:	38

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Nicola SCHIRINZI et à son épouse, Madame Martine Odette France SCHIRINZI avec **74 OUI** et **1 NON**.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Ozlem AYGEN, née le 11 août 1982 à Lausanne, célibataire, de nationalité turque;

Article 2.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Dusanka BOZIC, née le 16 juillet 1978 à Tuzla, Yougoslavie, célibataire, de nationalité yougoslave;

Article 3.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Sandra Isabel FERREIRA, née le 16 juin 1981 à Caldas da Rainha, Portugal, célibataire, de nationalité portugaise;

Article 4.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Tamara MILENKOVIC, née le 2 septembre 1986 à Yverdon-les-Bains, célibataire, de nationalité yougoslave;

Article 5.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Juliette Elise RAPPANGE, née le 12 juin 1979 à Amsterdam, Pays-Bas, célibataire, de nationalité hollandaise et française;

Article 6.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Daniel CARREIRA FERREIRA, né le 29 mars 1989 à Caranguejeira, Portugal, célibataire, de nationalité portugaise;

Article 7.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Cvijetin DJURIC, né le 15 février 1958 à Pirkovci, Lopare, Yougoslavie, marié, ainsi qu'à son fils Radislav DJURIC, né le 30 avril 1986 à Yverdon-les-Bains, célibataire, tous deux de nationalité yougoslave;

Article 8.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Nicola SCHIRINZI, né le 8 juillet 1952 à Salve, Italie, de nationalité italienne et à son épouse, Madame Martine Odette France SCHIRINZI, née Salin le 2 octobre 1951 à Lyon, France, de nationalité française.

Préavis N° 9/2001 :

Madame Marceline MILLIOUD donne lecture des conclusions de son rapport de synthèse.

Monsieur le Président donne lecture des 4 articles du préavis N° 9 et ouvre la discussion sur l'ensemble de ces articles. Personne ne souhaite s'exprimer.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

(Pause de 20 minutes pour le dépouillement des bulletins – 22 h 00 à 22 h 20).

Résultats :

Art. 1 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	74
	Majorité absolue	:	38

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Madame Fatiha ZOUTATE et à ses fils Nordine et Azziz Abdelkader avec **64 OUI** et **10 NON**.

Art. 2 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	75
	Majorité absolue	:	38

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Fanny Marion RAPPANGE avec **71 OUI** et **4 NON**.

Art. 3 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	2
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	73
	Majorité absolue	:	37

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Rasiha ZAHIROVIC avec **64 OUI** et **9 NON**.

Art. 4 :	Bulletins délivrés	:	75
	Bulletins rentrés	:	75
	Bulletins blancs	:	2
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	73
	Majorité absolue	:	37

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Metin EFELTI avec **65 OUI** et **8 NON**.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Madame Fatiha ZOUTATE, née le 20 mars 1965 à Oran (Algérie), veuve, ainsi qu'à ses enfants, Nordine ZOUTATE, né le 29 janvier 1983 à Yverdon-les-Bains, et Azziz Abdelkader, né le 18 août 1986 à Yverdon-les-Bains, tous trois d'origine algérienne;

Article 2.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Fanny Marion RAPPANGE, née le 12 mars 1981 à Amsterdam (Pays-Bas), célibataire, d'origine néerlandaise;

Article 3.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Rasiha ZAHIROVIC, née le 13 décembre 1981 à Pontarlier (France), célibataire, d'origine bosniaque;

Article 4.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Metin EFELTI, né le 1^{er} février 1980 à Silopi (Turquie), célibataire, d'origine turque (SPN).

Monsieur le Président :

Je félicite tous ces candidats de leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

11. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES**Monsieur le Président :**

J'attends vos propositions.

Madame Monique MÜLLER :

Je vous propose la candidature de Mme Hélène GRAND.

Monsieur le Président :

Comme il n'y a pas d'autre candidature, je vous propose un vote à main levée.

Résultat du vote : Madame Hélène GRAND est élue à une évidente majorité.

Monsieur le Président :

Madame GRAND, vous venez d'être élue à la Commission des finances, je vous en félicite.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS**Question de Madame Damaris BRASEY (Subvention pour le bâtiment de l'Ancien-Tirage)**

J'ai premièrement une petite question à poser à Monsieur le Syndic KERNEN, concernant l'Ancien-Tirage.

Lors de la dernière séance du Conseil communal, vous nous avez promis de prendre contact avec les responsables des monuments historiques.

Pouvez-vous nous donner un peu plus d'informations ce soir, concernant cette fameuse et hypothétique subvention ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Au cours de ces dernières années, le Conseil communal a voté des crédits pour un montant global de l'ordre de 65 millions pour la construction de nouveaux bâtiments scolaires. Cet effort considérable a eu pour effet de reporter l'entretien lourd des bâtiments existants à des jours meilleurs. Il semblerait que nous soyons arrivés à ces jours meilleurs. En effet, nous nous sommes attachés prioritairement à la réparation des dégâts les plus significatifs des bâtiments anciens et aux interventions d'urgence. A l'heure actuelle, force est de constater que toute une série de constructions scolaires présentent des stigmates de l'usure du temps.

Nous avons choisi d'étaler les dépenses sur 10 années, mais en prenant en considération 5 critères. La première étape concerne la mise en conformité au double point de vue de la sécurité et de la salubrité. Il s'agit aussi de mettre à profit les possibilités de subventions qui existent encore avant la mise en application d'EtaCom. Les deuxième et troisième étapes concernent l'entretien lourd, la quatrième étape, c'est l'entretien courant à rattraper et la cinquième correspondra à l'amélioration de certains bâtiments.

Il est difficile aujourd'hui de vous indiquer quels sont les montants exacts, puisque l'étude est en cours. Il est vrai qu'à un moment donné le chiffre de 10 millions a circulé, 10 millions répartis sur 10 ans. A ce chiffre, manque l'important travail de réfection des façades du Collège de la Place d'Armes qui pourrait se situer aux environs de 4 millions, ce qui nous portera donc à 14 millions.

La Municipalité souhaite présenter cette démarche au Conseil communal. Un préavis est à l'étude. Pour chaque tranche, un préavis devrait en principe être présenté au Conseil en même temps qu'un bilan sur l'étape en voie d'achèvement.

La première étape, qui va prochainement être soumise à la Municipalité par le Service de l'urbanisme et des bâtiments puis à votre Conseil, comprend les travaux de première urgence au collège des 4-Marronniers, à l'école des Jordils, à celle du Pré-du-Canal, au collège de Fontenay, à la salle de gym du même collège, à la salle de gym du collège de Pestalozzi et à l'établissement Léon-Michaud.

Cette première étape devrait se situer aux environs de Fr. 1'500'000.-- dont Fr. 650'000.-- cette année encore et le solde l'année prochaine. S'agissant de travaux importants qui peuvent être bruyants, on ne peut pas les faire quand on veut, on est obligé de les planifier pendant les vacances.

Voilà, dans les grandes lignes, ce que l'on peut vous dire à ce stade s'agissant d'un travail qui est encore à l'étude et sur lequel la Municipalité ne s'est pas encore plongée au point de pouvoir prendre une décision. Dans tous les cas, un préavis sera établi à l'intention de votre Conseil.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion proposée par Madame Damaris BRASEY :

Monsieur Olivier MAIBACH :

Je viens d'écouter avec attention la motion de notre collègue, Madame BRASEY. Elle est certainement très intéressante, mais je pense qu'elle pose beaucoup de questions, beaucoup d'interrogations. Je vous propose, afin que nous y voyions un peu plus clair, de renvoyer cette motion à l'étude d'une commission qui aura pour tâche de nous préparer quelques pistes et de renseigner les membres de ce Conseil avant de la renvoyer éventuellement au Bureau ou à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la proposition de Monsieur Olivier MAIBACH, soit le renvoi de cette motion à une commission pour étude et rapport : personne ne demande la parole et cette proposition est acceptée à une évidente majorité.

Monsieur le Président :

Je prierai les présidents de groupes de passer à la fin de la séance vers notre secrétaire pour lui donner les noms des commissaires. Je vous remercie.



Questions de Monsieur Roland FAVRE (Feux piétons aux Remparts, Pont de Gleyres - Amendes lors de parcage vers la Marive - goulet de la rue de Montagny)

Il s'agit de trois questions que j'aimerais poser au Municipal délégué à la police.

Comme piéton, cycliste de campagne, automobiliste, je suis un petit peu intrigué par certains fonctionnements de feu. J'ai trois questions, voici ma première :

1. Quand on traverse la rue du Cheminet, celle de Chamblon et la rue des Remparts, il y a un superbe feu pour piétons à chaque place. On arrive, on pèse sur un bouton, les voitures s'arrêtent et on traverse. Par hasard, pour une question incompréhensible, 100 mètres plus loin, sur le Pont de Gleyres, il y a un feu éteint. Les gens arrivent, appuient, cela vient orange pour tout le monde, tout le monde traverse et les voitures passent. Cela me paraît assez curieux comme fonctionnement. Je suis resté une demi-heure sur le Pont de Gleyres, parce que maintenant j'ai le temps, entre 10 h 00 et 11 h 00. Sur une quinzaine de personnes qui ont traversé, 10 ont traversé sans s'occuper du feu, c'est-à-dire en le laissant éteint, 1 seul l'a utilisé normalement, pour les autres, ils sont arrivés, ont pesé sur le bouton, les feux clignotent avant de devenir rouges et les piétons se dépêchent de traverser avant le rouge mais les voitures font

pareil. Je ne vois pas l'utilité d'un fonctionnement comme celui-ci à 100 mètres d'un autre feu.

2. La police fait en général très bien son travail, bien sûr elle est formée d'êtres humains, il y a peut-être de dérapages, mais par contre, je suis très étonné qu'il n'y ait pas eu de mise au point sur les « contrebûches » qui sont distribuées à la Marive tout au long des lotos et certainement que cela continue. Je me pose la question de savoir pour quelle raison on ne peut mettre des agents de police - comme par exemple devant le Stade pour les matches d'Yverdon-Sports, cela rend service aussi pour traverser - puisque la police vient de toute façon pour contrôler les marchandises, etc. les agents pourraient aussi donner un coup de main pour le parcage des véhicules et indiquer aux automobilistes les endroits où ils ne peuvent pas se mettre. Que ceux qui se mettent sur les places pour handicapés se fassent « tailler », c'est bien fait pour leur pomme. Par contre, quand on voit des gens de Lutry qui écrivent, ce n'est pas de la bonne promotion pour la ville.

3. Ma troisième intervention concerne le dangereux goulet – le coupe-gorge – de la rue de Montagny, à l'intersection entre les rues d'Orbe, de Chamblon et la chaussée de Treycovagnes. Le Pont du Mujon fonctionne très bien, c'est formidable, les gens se voient, se font des politesses, comme sur le pont du chemin de Floreyres, par contre les cyclistes et les piétons, quand deux voitures passent, sont faits comme des rats : il y a un mur de chaque côté : ils ne peuvent pas sauter dans un jardin. On y était l'autre soir, parce que les gens du quartier nous demandaient de venir voir cela, on discutait exprès sur la bande marquée en jaune, et je vous assure qu'il ne faut pas avoir peur pour sa vie parce que les voitures doivent s'arrêter car elles ne peuvent pas croiser. Un jeune cycliste a passé, il a joué les acrobates mais la camionnette qui arrivait a quand même touché le guidon du vélo. Vous allez me répondre qu'il n'y a pas eu d'accidents jusqu'à maintenant, mais ce n'est pas une raison pour prolonger cette situation dangereuse. Quelle est la solution ? Attendre et voir, c'est prendre de gros risques.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Monsieur le Conseiller FAVRE a eu l'amabilité de me transmettre ses questions à l'avance de sorte que je vais pouvoir y répondre de manière précise, en tout cas pour deux des questions posées tout à l'heure.

1^{ère} question : « *Pourquoi les feux piétonniers des Remparts et du Pont de Gleyres fonctionnent-ils de façon différente ?* » Il est vrai qu'ils fonctionnent de manière différente et ce n'est pas compréhensible pour le commun des mortels, c'est le moins que l'on puisse dire. A ce sujet, je peux répondre de la façon suivante : la réponse présentée par mon service n'a pas convaincu la Municipalité qui l'a chargée de lui présenter sans délai des solutions concrètes propres à résoudre les problèmes de signalisation aux abords de ces carrefours, de sorte que je pourrai répondre avec plus de précision dès que les solutions proposées par mon service auront été agréées par la Municipalité.

Voeu de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Drapeau européen flottant sur l'Hôtel de Ville)

Il s'agit d'un vœu que j'adresse à la Municipalité.

Nous avons pu, à plusieurs reprises, voir le drapeau de l'Union Européenne flotter sur l'Hôtel de Ville, entre autres, lors des dernières votations, ce que je considère comme inacceptable, la commune ayant un devoir de réserve lors des votations.

Les choses passées étant passées, je désire regarder vers l'avenir et j'ose espérer que la Municipalité, ayant tiré les conséquences de cette dernière votation sur l'Union Européenne donnera les instructions nécessaires au Secrétaire communal pour que le drapeau de cette entité supra nationale ne se trouve plus sur l'un ou l'autre des bâtiments communaux.

Je tiens à rappeler que pour justifier la pose dudit drapeau, la Municipalité s'était appuyée sur le vote des Yverdonnois en 1992. Elle pourra dorénavant s'appuyer sur le vote, au combien plus récent, de 2001.

Monsieur Gérard JUNOD :

Monsieur ROMAILLER m'a coupé l'herbe sous les pieds. J'allais intervenir pour la même chose, simplement, je ne suis pas aussi intransigent que lui. Personnellement, j'ai regretté que le drapeau suisse n'accompagne pas le drapeau européen. Si nous entrons un jour dans l'Europe, nous resterons Suisses avant tout et j'espère qu'il s'agit simplement d'un oubli et non pas d'une volonté de cacher notre drapeau. J'espère que la prochaine fois, cela m'est égal qu'il y ait le drapeau européen, mais j'aimerais que l'on n'oublie pas notre drapeau suisse.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Il y a des avis qui divergent sur le drapeau ou les drapeaux en l'occurrence. Il est vrai que la Municipalité n'avait pas pris de position ferme et définitive quant à son soutien pour l'Europe lors du dernier vote, par contre, l'esprit qui se dégageait dans le corps exécutif nous permettait de dire que nous pourrions imaginer un soutien sous la forme du drapeau européen que nous sortons chaque année pour la journée de l'Europe qui est le 5 mai. Chaque fois, le drapeau est sur la place Pestalozzi et le gens n'ont jamais fait de remarques.

J'ai reçu des lettres, également, qui nous indiquaient que certaines personnes étaient quelque peu offusquées de voir ce drapeau européen. Aujourd'hui, on nous dit qu'il faudrait peut-être mettre le drapeau suisse à côté. Monsieur ROMAILLER a une autre version des faits. Je ne sais pas quand nous voterons la prochaine fois par rapport à ce sujet européen.

Nous partions de l'idée que le drapeau suisse était dans nos cœurs et que celui de l'Europe cherchait encore une petite place.

Question de Madame Adine PERRET (Rapport des établissements Pestalozzi et Edmond Gilliard)

Le groupe libéral a pris connaissance avec stupéfaction du rapport d'activité des établissements Pestalozzi et Edmond-Gilliard.

En effet, en préambule, les directeurs desdits établissements se sont exprimés sur l'initiative populaire lancée dans le canton de Vaud pour le rétablissement des notes à l'école.

Nous n'acceptons pas qu'un tel rapport puisse contenir des prises de position politique, quelles qu'elles soient de la part des directeurs.

Nous demandons si la Municipalité et en particulier Monsieur le Municipal des écoles étaient au courant et approuvent cette façon de faire ?

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Le document dont vous faites état est un document qui émane des établissements scolaires, c'est leur rapport d'activité et il ne s'agit pas du rapport de gestion de ces établissements. Le rapport de gestion est un rapport de la Municipalité qui est intégré dans les comptes communaux. Dans le rapport d'activité dont il est question, les directeurs, en tant que responsables des établissements scolaires, ont tout loisir de faire état de leur position sur un point qui les concerne directement. Nous n'avons pas nous, en tant que politiques, à intervenir dans ce dossier-là.

Madame Adine PERRET :

Je ne suis pas du tout d'accord sur le droit des directeurs à s'exprimer sur des sujets politiques, quel que soit le sujet et quelle que soit la position qu'ils prennent. Ce n'est pas leur affaire de s'exprimer là-dessus.

Madame Damaris BRASEY :

Je vous entends un petit peu réagir fortement. J'avoue qu'en ayant ouvert ce rapport et lu ce préambule, j'ai sauté au plafond. Je trouve cela déplacé. Il faut vraiment le lire, cela n'a rien à voir ni dans un rapport d'activité, ni d'ailleurs dans un autre rapport. C'est absolument des notes personnelles sur ce qu'ils aimeraient dans la politique, cela n'a rien à voir avec un rapport d'activité.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Vous pouvez être de cet avis-là, mais j'insiste sur le fait que ces rapports émanent des directions des établissements scolaires et ils ne sont lus ni par le Municipal, ni par la Municipalité, parce qu'ils concernent la vie d'un établissement qui est sous la responsabilité du Canton et je vous propose de retourner cette interpellation au Canton si vous le souhaitez, mais en tout cas pas à la Municipalité.

La Municipalité demande aux écoles un rapport de gestion qui est le seul rapport qu'elle supervise.

Madame Damaris BRASEY :

Je remercie Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL, parce que c'est exactement ce que j'allais faire : l'envoyer à un député.

**Question de Madame Valérie JAGGI (Axe de la route de Lausanne – limitation de vitesse à 50 km/h)**

Ma question s'adresse à Monsieur Samuel GURTNER.

Le chemin de la Sallaz débouche sur la route de Lausanne. A cette intersection, vous avez la possibilité de prendre la direction de l'A1 ou de prendre à gauche, direction Yverdon.

Le trafic de la route de Lausanne laisse difficilement l'accès libre pour la présélection venant de gauche. De ce fait, nous pourrions supprimer la présélection de gauche et les usagers passeraient dans le giratoire qui se trouve avant l'autoroute pour revenir sur Yverdon. Nous aurions ainsi un gain de sécurité, car les automobilistes se trouvant dans la présélection de gauche ont tendance à forcer le passage et ne perdraient pas plus de temps à faire le tour dans le giratoire qu'à attendre.

Et, pendant que je suis sur l'axe de la route de Lausanne, j'en profiterai pour signaler au Municipal de la police que cette rue était en début d'année encore limitée à 70 km/h. Cette dernière est depuis quelques semaines limitée à 50 km/h, ce qui est bien ou moins bien, je ne m'exprimerai pas là-dessus. Par contre, pourrait-on connaître où sont passés les panneaux de limitation de vitesse à l'entrée de notre ville et d'autre part, trouvez-vous suffisant de faire publier un encart dans le Journal du Nord vaudois pour informer la population qui est habituée à un 70 km/h depuis des années ? Je pense que nous aurions pu prendre la peine de diffuser une information plus large, ainsi qu'éventuellement mettre une signalisation lumineuse pendant les premières semaines et un radar, non pas pour flasher les automobilistes, mais bien

pour leur indiquer la vitesse afin que ceux qui empruntent régulièrement cette rue se sentent concernés rapidement.

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

J'ai pris bonne note des remarques que vous avez faites, mais je ne peux pas vous répondre tout de suite s'il est possible de le faire. Je ne connais pas assez la situation locale pour vous répondre de manière autorisée.

En ce qui concerne l'information, elle a été faite, c'est vrai. Des contrôles ont également été organisés dans le secteur. Il y a, comme c'est le cas en de telles circonstances, un certain temps de tolérance pour que les gens puissent s'habituer à la nouvelle situation. De plus, nous n'avons pas remarqué de problèmes particuliers.

Quant aux écriteaux : ils sont en stock, tout simplement.

Madame Valérie JAGGI :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse, mais par rapport aux 50 et 70 km/h, il y a eu une fois un article, il y a des gens qui ne l'ont pas vu ; il n'y a plus de panneaux de limitation de vitesse et je peux vous assurer, pour emprunter 4 fois par jour cette rue, que cela ne roule pas à 50 km/h. Un jour, il y aura des problèmes et je trouve que c'est dommage d'en arriver à prendre des mesures par rapport à la police qui tout de suite va « flasher » alors qu'on aurait pu faire une autre campagne d'information aux automobilistes.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois que ce soir, par Canal NV en direct , la page de publicité a été faite. Il n'en demeure pas moins que nous pourrions peut-être donner plus de renseignements à un certain moment. Nous avons mis plusieurs endroits à 50 à l'heure : d'autres étaient à 60, à 70, etc. nous avons uniformisé le traitement de ces différents endroits qui étaient quelque peu délicats à laisser à des vitesses supérieures à 50 km/h.

Il n'en demeure pas moins que du côté route de la Sallaz – route de Lausanne, c'est un problème nettement plus conséquent que ce simple carrefour. Ce soir, vous avez voté un crédit de 3,6 millions pour l'aménagement de deux giratoires du côté de l'avenue des Bains, cela fait partie du concept que nous mettons en place mais, à l'heure actuelle, nous avons un gros problème de rétention par rapport à un robinet d'entrée de ville qui existe du côté de l'avenue de Grandson avec les feux au débouché de la route de Ste-Croix, mais qui n'existe pas de l'autre côté avec le débouché de l'autoroute. Il est vrai que de ce côté-là, sur la route de Lausanne, nous devons prendre des dispositions pour mettre en place ce système-là.

C'est un autre tronçon qui viendra par la suite, qui est assez imminent, parce que nous allons avoir un petit peu les retombées suite à l'ouverture de l'A1. Nous allons faire des comptages pour savoir si le trafic va baisser ou s'intensifier et nous prendrons les mesures ad'hoc par rapport à cette situation nouvelle que nous avons un petit peu de peine à anticiper pour le moment. Il est vrai que bon nombre d'usagers font déjà le détour par le giratoire, mais nous avons encore quelques étrangers qui essaient et qui tentent le coup de traverser la route de Lausanne. Votre initiative n'est pas dénuée de tout fondement. C'est peut-être une situation transitoire que l'on pourrait mettre en place. Nous verrons cela.

Monsieur Christian PAULI :

Une simple remarque à propos des signalisations qui ont changé entre le 70 à l'heure et qui maintenant sont à 50 : Peut-être qu'il est inutile, en tout cas dans un premier temps, de maintenir la double signalisation 50 à l'heure, c'est-à-dire les panneaux remplacés de 70 à 50 donc nouveaux, et de maintenir les autres avec la double flèche en dessous comme quoi cette limitation est déjà effective avant le tronçon, enfin de part et d'autre.

Comme mesure transitoire, cela permettrait peut-être effectivement d'attirer l'attention sur le fait que, bien qu'on n'ait pas levé le pied, on entre dans la ville. Parce que c'est rectiligne, qu'on a l'habitude ou que l'on n'a pas fait attention au premier panneau, on a le deuxième coup de semonce et peut-être que cela ne coûterait pas bien cher vu que les panneaux existent. Et puis cela aidera un tout petit peu à mettre cette nouvelle limitation dans les mœurs.



Question de Monsieur Jean-François TROYON (Approvisionnement en électricité de la ville)

Il s'agit d'une simple question à la Municipalité, en particulier au responsable du dicastère des SI ou Services industriels.

Seriez-vous assez aimables pour renseigner soigneusement, d'une part, sur le concept d'approvisionnement de notre ville en énergie électrique consécutif à la libéralisation du marché, ainsi que d'autre part, sur les incidences éventuelles sur le contenu du porte-monnaie des consommateurs, comme sur celui de notre commune ? Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Etant le Municipal en charge du dicastère des Services industriels, je répondrai aimablement et si possible soigneusement à cette question en partie ce soir déjà.

Il est vrai que la libéralisation du marché de l'énergie et notamment celui de l'électricité puisque c'est celui qui implique le plus les Services industriels, et notamment les nôtres, va déboucher sur des changements et des restructurations profonds en matière d'identification des différentes énergies et dans quel contexte on va pouvoir traiter les sujets par la suite. Je m'explique : à l'heure actuelle, la loi a été votée au niveau du parlement. Un référendum a abouti. Il est au contrôle à l'heure actuelle, mais va certainement aboutir concernant la loi sur l'électricité. C'est quand même la loi la plus importante quand bien même le gaz est aussi impliqué dans cette opération, mais c'est l'électricité qui pose le plus de problèmes. En effet, à l'heure actuelle, nous avons environ 1'200 entreprises électriques dans ce pays ; par rapport au gaz qui compte environ 4 compagnies qui ont une sorte de monopole à l'heure actuelle sur le territoire helvétique, ce qui n'est, et de loin, pas le cas en matière d'électricité.

A partir de ce moment-là, nous nous sommes aussi regroupés, notamment les SI d'Yverdon avec les autres distributeurs de la CVE, la Romande énergie, en l'occurrence, sous l'égide d'Ener10. Plusieurs de nos collègues ont entrepris des démarches pour voir quelle était la valeur de notre réseau. Prochainement vous aurez une communication au niveau de la Commission des finances, dans un premier temps et, par là même au Conseil, d'un crédit complémentaire de l'ordre de Fr. 35'000,-- pour entreprendre les études qui vont dans ce sens-là, parce que c'est une base de travail indispensable. Parallèlement, nous sommes en train de mettre sur pied une comptabilité analytique qui va déboucher bien évidemment sur les valeurs réelles, par la suite, en kilowatts-heures en matière de gaz et électricité et en m³ pour l'eau. A partir de là, ce sont des outils supplémentaires que nous avons partiellement maintenant, mais que nous devons adapter à la nouvelle loi qui va de toute façon, à un moment donné, entrer en vigueur, encore faut-il savoir sous quelle forme et dans quel laps de temps.

Tous ces éléments sont difficiles à maîtriser à l'heure actuelle, mais nous pouvons nous baser sur d'autres expériences qui ont été faites, notamment dans d'autres villes, telles que Genève et Lausanne. J'ai eu l'occasion de rencontrer les collègues de ces différentes villes romandes, plusieurs fois par année, et nous discutons de ce sujet, bien évidemment. Nous sommes en train de prendre des dispositions et d'élaborer une stratégie par rapport à des Services industriels qui restent communaux, mais à qui il faudra peut-être imaginer donner un peu plus de souplesse sur les actions. En effet, en raison de l'inertie de certains modes de faire avec le Conseil communal, on doit impérativement trouver des solutions plus rapides. On avait tenté une expérience à un moment donné mais cela avait échoué et je pense que cela n'avait pas été forcément bien compris, mais nous reviendrons avec un plan d'action qui sera largement expliqué lorsque nous aurons suffisamment d'éléments pour développer notre stratégie. A l'heure actuelle, c'est un travail de fourmi qui se fait, mais un travail conséquent que nous essayerons de mener à chef dans le délai qui nous est imparti par rapport à l'application de la loi. Comme vous avez pu vous en apercevoir, il y a non seulement le référendum qui a abouti en Suisse et au niveau européen, il y a eu un fort blocage de la France et de l'Allemagne concernant une libéralisation accélérée au niveau européen. Cela ne sera pas sans répercussions, j'imagine, sur le contexte helvétique.

Monsieur Jean-François TROYON :

Je remercie Monsieur le Syndic de ses explications et je reviendrai avec ma question quand il y aura un peu des chiffres pour le porte-monnaie de chacun

Interpellation de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Mise sur pied d'une « Education à la citoyenneté » dans les différents établissements scolaires yverdonnois)

Mon interpellation s'adresse plus particulièrement à Monsieur VON SIEBENTHAL, Municipal des écoles, bien qu'elle concerne chacun d'entre nous.

Vous n'êtes pas sans savoir que la chose publique et, de fait, la chose politique, intéresse toujours moins de monde. Il n'y a qu'à se pencher sur les statistiques de participation aux diverses votations et considérer les difficultés rencontrées par les partis en général pour intéresser la population aux enjeux politiques de notre époque.

Par ailleurs, l'esprit citoyen disparaît également de manière générale. Ce fait est confirmé par une vague dite de « cocooning », de repli sur soi, de désintérêt du collectif mais aussi par le non-respect du bien public. Des déprédations de toutes sortes en font foi.

Parmi les jeunes, cela se traduit également par une augmentation de la violence et des difficultés de discipline grandissantes, dans le cadre scolaire notamment.

Un projet, décidé par le DFJ, département Formation et Jeunesse du Canton de Vaud, nommé « Education à la citoyenneté » a été proposé au printemps 2000 à tous les établissements scolaires du canton. En résumé, il consistait à mettre sur pied une « charte d'établissement » qui devait être réfléchie, travaillée et proposée en accord entre les élèves, les enseignants et les autorités scolaires puis appliquée dans l'établissement, à tous, élèves et enseignants compris.

Le but de ce travail étant de montrer aux enfants que toute société est basée sur des règles indispensables à son fonctionnement. Que ces règles concernent chacun, et que chacun doit en être partie prenante, que ce soit aussi bien dans leur établissement, que dans leur application.

Ce projet me semble tout à fait intéressant et adapté à la problématique que j'ai citée tout à l'heure. Mes questions sont les suivantes :

- Quelle a été la participation des écoles yverdonnoises à ce projet pilote ? Y a-t-il d'autres projets allant dans ce sens ? Comment motive-t-on les élèves à la participation à la chose publique, voire politique dans notre Commune ?

Je remercie par avance Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL pour sa réponse prochaine.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

J'ai pris note de cette interpellation et des questions qu'elle contient. Je ne vais pas y répondre ce soir parce que je ne connais pas la situation dans le détail, mais je vous répondrai lors d'une prochaine séance.

Madame Damaris BRASEY :

Je suis pour que l'on élargisse les murs de nos écoles, mais je vous assure que je suis très contre cette charte. Non seulement elle minimise la problématique de la signature – un enfant, à 8 ans, n'a pas le droit de signer quelque papier qu'il soit. Nos enfants ont signé ; j'ai réagi. On nous a laissé prendre connaissance parce que nous avons des instituteurs fantaisistes. En tant que parents, on doit aider peut-être à signer cette charte, mais ce n'est pas aux enfants seuls à signer cette charte. Et je ne les laisserai pas et je ne permets pas sur ce point-là, parce que je pense que c'est préférable. Et aujourd'hui, dans les écoles, ce que je remarque dans les classes, c'est que les élèves commencent à envoyer des billets à droite et à gauche et à signer sous certains noms ou de camarades divers, parce que véritablement, ils n'ont pas pris conscience de ce que représente la signature de chacun.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je voulais juste intervenir en disant que je ne suis pas sûre que nous parlons de la même charte et que je me réjouis d'avoir les réponses de Monsieur VON SIEBENTHAL.



Question de Monsieur Rémy JAQUIER (Changement de nom et restructuration du DEV)

Une question à Monsieur le Syndic.

Le Nord vaudois a vécu ce jour un événement important avec l'ouverture de l'autoroute A1, promettant des retombées certaines sur le plan de son développement économique et de son désenclavement, comme vous l'avez déclaré fort justement dans le quotidien local.

Nous avons également pu lire, dans le même quotidien du 29 mars dernier, lors des assises du DEV en notre ville, le DEV étant l'organisme qui s'occupe du développement économique dans notre canton, que cet organisme précisément allait changer de nom et se restructurer, je cite :

« Son conseil d'administration et son bureau sont désormais fondés en un seul conseil exécutif de sept membres. Y siège notamment le directeur de l'ADNV. En revanche, le syndic d'Yverdon n'y siègera plus. »

Cette information, pour autant qu'elle soit véridique, me surprend quelque peu ; en effet, la place du syndic de la capitale du Nord vaudois n'est-elle pas précisément au sein d'un tel organisme, qui apparaît comme stratégique pour le développement futur de notre région ?

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Vous avez tout compris. Je crois que je ne peux que confirmer cet état de faits. Apparemment, ce n'est pas parce que je suis persona non grata dans cette nouvelle structure, mais parce que les choses ont bien changé et ont beaucoup évolué dans ce canton en matière de développement économique.

Nous avons primo voté au Grand Conseil une loi sur le développement économique exogène qui fixe les règles du jeu, notamment en ce qui concerne les prérogatives du développement économique vaudois, le DEV nouvelle formule. Des statuts ont été modifiés au DEV, et c'est à l'issue de cette modification des statuts que le Conseil d'administration somme toute, le comité, a été réduit d'un bon nombre de personnes. Nous étions en effet 20 à 25 inscrits au comité : cela ressemblait plus à une Landsgemeinde qu'à un véritable conseil efficace. Il avait vraiment des limites qui n'avaient rien à voir avec le mérite des personnes qui y siégeaient mais véritablement avec la façon de travailler qui était très difficile à adapter aux circonstances du développement économique de ce canton.

La nouvelle loi impose aussi sur le développement endogène, la mise sur pied d'un conseil économique dans ce canton qui est sous la houlette du Département de l'économie, le DEC, et plus particulièrement relié au Service de l'économie. Ce sont des gens éminents du canton, dans différents domaines, aussi bien dans le social que dans l'économie ou le commerce, qui sont appelés par la cheffe du département à la conseiller en matière stratégique dans le domaine économique.

Le DEV a une autre fonction, bien évidemment : celle de mettre sur pied la politique cantonale en matière de développement économique, puisqu'à l'heure actuelle, il travaille sous forme de contrat de prestations avec l'Etat et s'occupe, bien évidemment de tout ce qui est prospection exogène par rapport à notre pays. A l'interne, il existe, dans notre canton une structure qui s'appelle la CODEV et qui s'occupe, avec toutes les associations de développement régionales, telles que l'ADNV pour nous, de l'accueil et de la prospection que l'on peut faire à partir de nos régions, mais pas dans des pays limitrophes. Je crois que c'est une bonne chose : chacun sait véritablement quelle est sa sphère d'influence et son rayon d'action et ce n'était pas forcément le cas auparavant et toutes ces institutions ont vraiment une tâche bien définie et, en tout cas, cela doit fonctionner de cette façon pour éviter les redondances, ce qui n'était de loin pas le cas auparavant.

quotidienne soit produite à Montreux, que chacun prenne conscience de ce qui nous arrive. La presse « Nord vaudois », il faudra se faire à ce nouveau titre, et pour que cela marche bien, il faudra rester fidèles à cette publication indispensable pour la région et qui doit rester indépendante.

Est-ce que la Municipalité est préoccupée et comment entend-elle réagir face à cette situation ?

Par ce déplacement du centre de décision, a-t-elle pris contact avec la société éditrice yverdonnoise ?

Comment voit-elle la poursuite de son information, si ce vecteur important de communication, qu'il soit sportif, culturel, associatif ou politique et j'en passe, venait à diminuer ou à disparaître ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

C'est une nouvelle fraîche, bien évidemment, et sèche aussi, que nous avons apprise par la presse, mais Monsieur le Président du Conseil d'administration de cette société avait eu l'amabilité de nous faire savoir cette décision quelque temps avant.

La réaction est celle d'une Municipalité qui ne peut que difficilement se mêler des affaires des autres et notamment de celles de la presse, puisque ce n'est quand même pas à un organe politique de se mêler d'une opération telle que celle-ci. Par contre, l'impact que cela pourrait notamment avoir dans la région que draine le Nord vaudois jusqu'à maintenant, c'est quand même un tirage de 10'000 exemplaires journaliers, ce qui n'est pas négligeable et c'est vrai que c'est un excellent relais de la population.

Je n'ai pas encore discuté de cet événement en séance de Municipalité, mais il est vrai qu'il serait peut-être souhaitable que la Municipalité puisse s'entretenir avec les deux présidents des conseil d'administration, notamment Monsieur CORBAZ qui est devenu majoritaire au Journal du Nord vaudois et voir un petit peu, au niveau de la rédaction, comment cela va se passer et comment, au niveau des autorités d'une part, nous allons pouvoir travailler et sous quelle forme on envisage l'avenir.

Personnellement, je suis relativement serein par rapport aux pages régionales. Je crois que cette alliance est quand même favorable par rapport à la philosophie de ces deux quotidiens qui donnent une large part à l'information régionale, et je ne crois pas que nous serons préterités fondamentalement par cette association. Il n'en demeure pas moins qu'il ne faudrait pas que l'on fasse les entrefilets dans le cadre de ce qui se passe sur la Riviera. Je ne crois pas que ce sera le cas. Ils ont effectivement tout avantage à informer encore les 10'000 lecteurs potentiels qu'ils servent depuis un certain temps.

choix nous sont offerts. Malheureusement, en famille, il ne serait pas possible d'acheter un billet saisonnier. J'ai déjà réagi selon le concept des questions – réponses que l'on nous présenté ce même soir mais, depuis là, rien ne m'est plus parvenu. Normal, puisque la direction a d'autres chats à fouetter, mais il me semblait que la billetterie devait s'ouvrir tout soudain. Alors, plutôt que d'arriver trop tard, il me semblait qu'il était judicieux de mettre un chouillat de pression.

Monsieur le Syndic, pourriez-vous répondre à ce petit détail paraissant si peu important pour la direction, peut-être, mais si important pour les familles yverdonnoises ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

C'est très volontiers que je vais pouvoir vous répondre – c'est peut-être sur l'influence ou la pression que vous avez mise sur la direction générale que je vais pouvoir vous répondre, puisque les tarifs sont connus depuis un certain temps. Ils ont été divulgués dans la presse d'une part et sur le site Internet d'autre part, Expo.02.

Les prix, qui ont été communiqués depuis un certain temps, et qui avaient même déjà été identifiés dans le cadre d'Expo.01, sont toujours d'actualité :

- pour le passeport d'un jour, Fr. 48,-- ;
- pour le passeport de 3 jours, Fr. 99,-- ;
- pour le passeport de saison, Fr. 198,-- et c'est là que cela va vous intéresser,
- pour le passeport de saison local, Fr. 160,--.

Ces prix seront en vigueur dès le 11 octobre 2001, date du début de la vente des billets, au 14 mai 2002. A partir du 15 mai 2002 au 20 octobre 2002, fin de l'Expo, le passeport d'un jour sera toujours à Fr. 48,--, mais on passe de Fr. 99,-- à **Fr. 120,--** pour 3 jours, et de Fr. 198,-- à **Fr. 240,--** pour la saison et, localement, de Fr. 160,-- à **Fr. 192,--**.

Maintenant, il est bien clair qu'il y a des catégories à prendre en considération : ce sera gratuit pour les enfants de 0 à 6 ans ; de 6 à 16 ans, les enfants bénéficieront de 50 % de rabais. Pour les familles porteuses de cartes familles CFF, ce sera gratuit pour tous les enfants jusqu'à 16 ans. Pour les seniors et étudiants, il y aura 10 % de réduction. Ce sera gratuit pour un accompagnant lorsqu'il aura des études à faire.

Vous voyez que le projet est très bien ficelé. Madame BRASEY, je peux vous dire que si vous prenez un abonnement de saison pour votre famille, il vous en coûtera Fr. 320,-- si vous avez la carte famille CFF ou alors Fr. 480,-- sans la carte CFF. A vous de faire le choix.

Madame Damaris BRASEY :

Une autre idée proposée par l'UDF, en rapport avec le thème « Moi et l'Univers » s'intitulerait « La Colline aux reflets ». Il s'agirait de recouvrir cette colline à l'aide d'éléments permettant aux visiteurs de contempler le reflet du ciel durant la journée et étoilé durant la nuit, tout en se positionnant face à cet « Univers » à l'aide de leur propre reflet. « La vue d'un coucher de soleil serait par exemple une excellente source de réflexion ».

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Effectivement, vous lancez une opération punitive à l'encontre de l'Expo.02 ; cette dernière se chargera certainement de vous répondre. Ne comptez pas, Monsieur le Conseiller communal, que la Municipalité tombe dans le piège que vous lui tendez. En réalité, c'est une « resucée » serais-je tenté de dire, de ce que vous avez annoncé quand il n'y avait pas la télé dans ces locaux. Vous voulez faire croire à la population yverdonnoise que nous, Municipalité d'Yverdon, serions à même d'accepter qu'une colline de cannabis puisse être une colline de cannabis au niveau de la drogue. C'est faux et vous le savez très bien.

J'aimerais rappeler une chose, c'est que le chanvre, tel qu'il est exploité, est une diversification en matière d'agriculture. Vous dites que l'on ne peut pas expliquer cela et vous donnez des exemples. Personnellement, je serais tenté de dire ce soir que si c'est bien fait, et ce sera le cas, ce sera un excellent moyen d'expliquer les choses au travers de l'Exposition nationale. Il n'y aura pas de tergiversations quant à savoir si c'est du chanvre équivalant à de la drogue ou en matière de diversification, d'agriculture.

J'aurais été vous, ce soir, pour que les choses soient claires, j'aurais proposé un palliatif en mettant une colline de méthadone, comme cela, on aurait bien identifié la situation par rapport à ce que vous pensez, vous.

Monsieur Charles MOUQUIN :

Je suis content que le sujet revienne devant ce Conseil parce qu'il avait été évincé l'année passée. Je ne vais pas ouvrir le débat sur le chanvre, là n'est pas le sujet, mais je trouve regrettable que la future expo, quoique encore virtuelle, n'ait que ce sujet à proposer à Yverdon comme éclairage pour le futur. Je considère que c'est de la provocation de la part de la direction l'Expo aux Yverdonnois et aux Yverdonnoises. Nous sommes sensés encore être maîtres dans notre territoire et je pense que si des gens s'opposent à cette colline de chanvre, ils ont bien raison. Je les appuie et je vous invite aussi à les appuyer.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Pour répondre à Monsieur le Syndic, ce n'est ni un piège tendu à la population yverdonnoise, ni une action punitive envers les dirigeants de l'Expo. J'aimerais vous soulever Monsieur le

Syndic que les responsables de l'Expo.02 sont nettement plus ouverts et réceptifs à nos préoccupations que vous ne l'êtes vous-même. C'est la première chose.

Deuxièmement, nous sommes un pays démocratique dans lequel nous avons le droit de nous exprimer. Le Conseil communal aura l'occasion de se prononcer sur ce sujet et je m'insurge vraiment contre les accusations de Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Il faut que les choses soient claires, Monsieur le Conseiller BERNHARD : vous dites à la Municipalité d'intervenir sur un thème que vous dénoncez, vous. La Municipalité est consciente du phénomène. Elle en a discuté avec la direction générale de l'Expo qui lui a affirmé que la colline de chanvre aura les teneurs ad'hoc pour ne pas être considérée comme de la drogue, et que c'est par rapport à une explication qu'elle voulait aussi donner qu'elle avait entrepris cette démarche. Alors, elle en fera ce qu'elle veut au niveau de l'Expo. Mais je crois que tant que nous avons, à Yverdon-les-Bains, cette assurance, avec l'assurance d'une bonne explication qui sera donnée, nous n'avons pas intérêt à l'heure actuelle à s'opposer à un tel processus. Nous pourrions le faire dans d'autres domaines et je suis persuadé que, dans d'autres domaines, nous pourrions aussi intervenir de la même manière. En préambule, j'ai bien dit que l'Expo fera ce qu'elle veut de cette initiative, quant à nous, nous n'interviendrons pas de ce côté-là.

Personnellement, je suis étonné et sidéré, Monsieur MOUQUIN, que vous n'avez pas plus de connaissance de l'Expo.02 à Yverdon-les-Bains que de dire ce soir « *Si on n'a que cela à nous proposer, ce n'est pas normal.* » Je vous invite à aller regarder sur le site Internet d'Expo.02, d'une part, ou à participer à une séance ou l'autre qui sont organisées à Yverdon-les-Bains et qui vous démontreront le nombre d'objets qui seront traités à Yverdon et sous les aspects dans lesquels ils seront traités. Vous seriez très étonné et je pense que cela va vous rassurer par rapport à l'Expo et à son ouverture le 15 mai de l'année prochaine.

Monsieur Charles MOUQUIN :

Rassurez-vous, Monsieur le Syndic, je lis les journaux aussi et le contenu des projets de l'Expo, je le connais aussi, croyez-moi. Je dis que l'on peut faire autre chose, et vous l'avez dit vous-même, il y a des projets et cela reste des projets qui ne sont d'ailleurs pas encore financés. On peut réaliser ces autres projets sans nécessairement faire cette colline de chanvre. C'est tout ce que j'ai à vous dire. Mais il faudra déjà de sous pour faire le reste, parce que l'on a entendu ce soir que sur les 70 millions attendus, ils n'en ont trouvé que 2.

Monsieur Jacques ROHRBACH :

Je voulais quand même signaler, pour remettre l'église au milieu du village, que les problèmes de drogue sont en réalité, c'est vrai, un fléau, mais par rapport à l'alcoolisme, cela représente un pourcentage minime. Je trouve que cette fixation par rapport à cette colline de

chanvre devient carrément risible, excusez-moi du terme, mais c'est quelque chose qui ne se défend pas. A ce moment-là, arrachons toutes les vignes qui se trouvent aux alentours d'Yverdon et qui donnent du si bon vin que l'on boit volontiers.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je suis surpris de voir Monsieur le Syndic, si soucieux de l'image d'Yverdon, ne pas être soucieux qu'il y ait du chanvre, qu'il soit légal ou pas, c'est une question d'image. Je pense que l'image pour Yverdon est importante à défendre et l'on n'accepte pas cela.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je ne crois pas non plus que vous pourriez ce soir vous targuer de défendre l'image sereine de la place yverdonnoise. Personnellement, je le fais tous les jours aussi, mais je crois qu'il ne faut pas dérapier non plus. Et si, une fois de plus, l'Expo décide de prendre des mesures là-dessus, elle le fera en toute connaissance de cause, mais c'est le problème de l'Expo.

En ce qui nous concerne, on se défend dans d'autres domaines, et je crois que je le fais assez souvent avec la Municipalité pour que nous ayons une image dynamique d'Yverdon-les-Bains, et notamment ce soir, qui plus est avec l'inauguration de l'A1. Je crois que, comme l'a dit Monsieur ROHRBACH, il faut arrêter de faire une fixation sur une colline ; cela ne doit pas cacher tout le reste de l'économie yverdonnoise.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Juste deux précisions : tout d'abord je n'ai jamais prétendu que cette colline serait illégale, c'est une question pour moi de lobbying politique. Effectivement, j'ai bien pris note que vous ne ferez rien auprès de l'Exposition nationale pour vous opposer à ce projet. Toutefois, c'est le Conseil communal qui devra, qui aura l'occasion de se prononcer sur ce sujet.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Cela commence à bien faire. Je vous dis que la Commune d'Yverdon-les-Bains a mis à disposition une surface, qui est légalisée, qui s'appelle un plan d'affectation cantonal, sous la forme d'un PAC. Il est dévolu à l'Exposition nationale qui en fait ce qu'elle en veut et dans toutes les normes légales. Je peux vous garantir que les contraintes de l'Expo sont loin d'être tristes. Ne venez pas nous taxer, nous Municipalité, d'être laxiste dans ce domaine-là. Il y a bien d'autres points à régler avant l'ouverture de l'Expo par rapport à cet épiphénomène.

Madame Damaris BRASEY :

J'aimerais remercier Monsieur le Syndic pour tout le travail qu'il fait, c'est vrai qu'il fait un énorme travail. Merci aussi pour la distance que vous avez su prendre ce soir. Vous venez de dire que l'Expo fera ce qu'elle veut, c'est vrai. Cette pétition est démocratique : qui veut la signer peut la signer et cela vous décharge absolument comme Municipalité.



Monsieur le Président :

Nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Pour autant qu'il y ait matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 3 mai pour notre prochaine séance. La séance est levée.

La séance est levée à 23 h 36.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-Claude RUCHET

Marlyse BIDERBOST

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 avril 2001

	Pages
1. Appel	50
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} février 2001	50
3. Assermentations	51
4. Communications du Président	51
5. Communications de la Municipalité (C / 1 et C / 2)	54
6. Préavis N° 3/2001, concernant :1. l'adoption des modifications du Plan général d'affection (PGA) et de son règlement suite aux décisions du Conseil communal du 2 mars 2000 ; et 2. l'adoption des réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique complémentaire (Monsieur Jean-Noël PASTEUR, rapporteur)	55
7. Préavis N° 4/2001, concernant : - l'adoption du plan d'aménagement de l'Avenue des Bains – tronçon Entremonts – Thermes, projet de réfection générale ; - une demande de crédit d'investissement de Fr. 3'648'000,-- pour la réalisation de l'ensemble des travaux de surface nécessaires au réaménagement de l'Avenue des Bains, entre les carrefours des 4-Marronniers et le débouché de la Rue des Thermes (Monsieur Olivier MAIBACH, rapporteur)	61
8. Préavis No 5/2001, concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 500'000,-- pour la mise en œuvre d'un programme d'amélioration des voies de circulation en faveur des deux-roues (Monsieur Michel WERKLE, rapporteur).....	63
9. Préavis N° 7/2001, concernant le financement des Musées d'Yverdon-les-Bains, période 2001 – 2005 (Madame Marie-Louise HEFTI, rapportrice).....	82
10. Préavis N° 2/2001, concernant huit demandes d'agrégation à la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains présentées par Mesdemoiselles Ozlem AYGEN, Dusanka BOZIC, Sandra Isabel FERREIRA, Tamara MILENKOVIC, Juliette Elise RAPPANGE et Messieurs Daniel CARREIRA FERREIRA, Cvijetin DJURIC et Nicola SCHIRINZI et Préavis N° 9/2001, concernant quatre demandes d'agrégation à la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains présentées par Madame Fatiha ZOUTATE, Mesdemoiselles Fanny Marion RAPPANGE, Rasiha ZAHIROVIC et Monsieur Metin EFELTI (Madame Marceline MILLIoud, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice).....	86
11. Election d'un membre à la Commission des finances	92
12. Propositions individuelles et interpellations	92
<i>Question de Madame Damaris BRASEY (Subvention pour le bâtiment de l'Ancien-Tirage)</i>	<i>92</i>
<i>Question de Madame Damaris BRASEY (Planification d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux)</i>	<i>93</i>

<i>Motion de Madame Damaris BRASEY (« Ouvrons notre Conseil et donnons envie à la population yverdonnoise de la chose publique »).....</i>	95
<i>Questions de Monsieur Roland FAVRE (Feux piétons aux Remparts, Pont de Gleyres - Amendes lors de parcage vers la Marive - goulet de la rue de Montagny).....</i>	96
<i>Voeu de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Drapeau européen flottant sur l'Hôtel de Ville).....</i>	99
<i>Question de Madame Adine PERRET (Rapport des établissements Pestalozzi et Edmond Gilliard).....</i>	100
<i>Question de Madame Valérie JAGGI (Axe de la route de Lausanne – limitation de vitesse à 50 km/h).....</i>	101
<i>Question de Monsieur Jean-François TROYON (Approvisionnement en électricité de la ville).....</i>	103
<i>Interpellation de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Mise sur pied d'une « Education à la citoyenneté » dans les différents établissements scolaires yverdonnois).....</i>	105
<i>Question de Monsieur Rémy JAQUIER (Changement de nom et restructuration du DEV).....</i>	106
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Déplacement du Journal du Nord vaudois).....</i>	108
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Taxe pour l'élimination des déchets).....</i>	110
<i>Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Amende Horodateur).....</i>	111
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD (Question de Monsieur Willy BISSAT concernant l'entretien des façades d'immeubles en ville d'Yverdon).....</i>	112
13. Expo.02.....	112
<i>Question de Madame Damaris BRASEY (Billetterie en faveur des familles).....</i>	112
<i>Communication de Monsieur Maximilien BERNHARD (Lancement d'une pétition du groupe UDF contre le projet Cannasens).....</i>	114